

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



métropole
ROUEN NORMANDIE

2023

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le



ID : 076-200023414-20240619-C2024_0323-DE

AVANT-PROPOS

Une obligation réglementaire

La Métropole Rouen Normandie (MRN) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre régie par les articles L.5217-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de son décret d'application. La Métropole est composée de 71 communes et exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres, les compétences obligatoires définies à l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dont la gestion des déchets ménagers et assimilés.

À ce titre, chaque année, le Président de la Métropole Rouen Normandie doit présenter à son Assemblée Délibérante, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers, conformément aux dispositions des articles L 2224-17-1 et D 2224-1 du CGCT.

Information et transparence

Ce rapport présente, de manière synthétique, les conditions techniques, organisationnelles et financières dans lesquelles a été exploité le service public d'élimination des déchets sur l'ensemble du territoire de la Métropole Rouen Normandie en 2023.

Il permet l'information du public sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et favorise une prise de conscience des enjeux de la prévention, du tri des déchets, et du rôle de chacun dans la gestion locale des déchets.

Ce document est consultable en version numérique sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie.

Sommaire

Les chiffres clés 4

Indicateurs techniques 5

Le territoire desservi	6
Les actions de réduction et de sensibilisation	7
La collecte – organisation	17
La collecte – bilan	28
Le traitement	29
L'impact environnemental	34
L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets	36

Indicateurs financiers 37

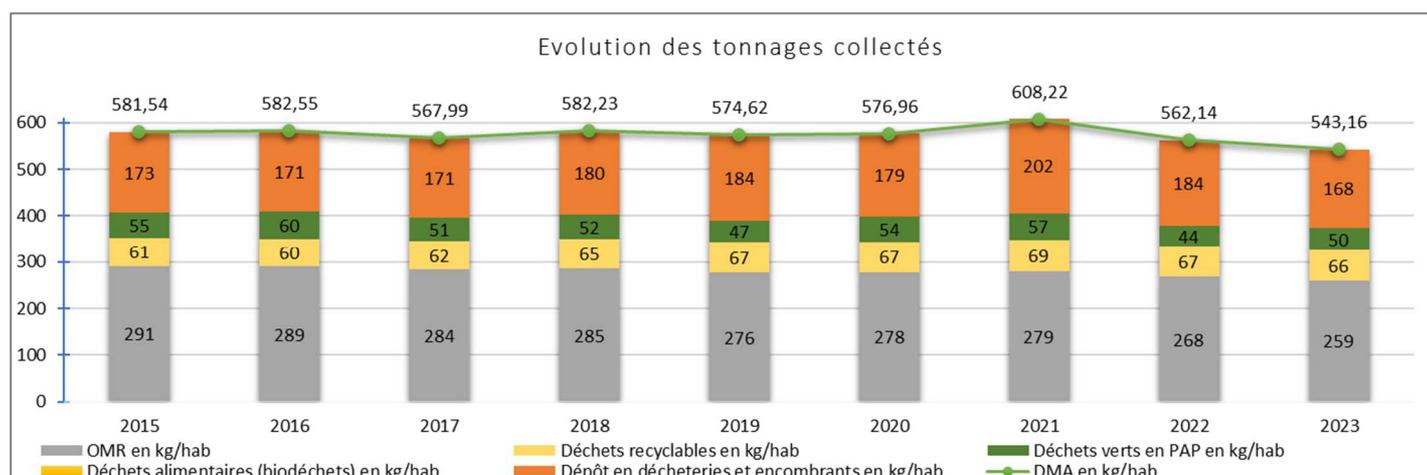
Modalité d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	38
Bilan financier des réalisations au 31 décembre 2023	40
Comptabilité analytique	43

LA GESTION DES DÉCHETS DE LA METROPOLE EN

Indicateurs caractéristiques	2021	2022	2023	Evolution 2021/2022	Evolution 2022/2023
Type d'EPCI	Métropole				
Compétences	Collecte des déchets ménagers et assimilés				
Nombre de communes membres	71				
Population desservie	499 830	501 431	503 772	0,32%	0,47%
Indicateurs techniques	2021	2022	2023	Evolution 2021/2022	Evolution 2022/2023
Déchets collectés (en tonnes)	304 008	281 876	273 628	-7,3%	-2,9%
Ratios par habitants (kg)	608,22	562,14	543,16	-7,6%	-3,4%
OMR	278,3	266,31	257,38	-4,3%	-3,4%
DMR	46,4	44,52	43,68	-4,1%	-1,9%
Verre	22,66	22,03	22,04	-2,8%	0,0%
Déchets ménagers végétaux	57,4	43,84	49,69	-23,6%	13,3%
Encombrants et dépôts sauvages	13,03	11,53	10,47	-11,5%	-9,2%
Déchets collectés en déchetterie (en tonnes)	94 593	86 416	79 570	-8,6%	-7,9%
Indicateurs financiers	2021	2022	2023	Evolution 2021/2022	Evolution 2022/2023
Dépenses de fonctionnement (HT)	56 933 072 €	60 890 206 €	60 402 373 €	7,0%	-0,8%
Dépenses d'investissement (HT)	7 378 539 €	6 605 933 €	7 706 350 €	-10,5%	16,7%
Coût aidé à l'habitant (HT)	109,84 €	110,83 €	117,11 €	0,9%	5,7%
Coût aidé à la tonne (HT)	197,06 €	213,79 €	225,13 €	8,5%	5,3%

NB : Les coûts aidés sont calculés à l'aide de la Matrice de comptabilité analytique ComptaCoût : conformément aux usages de la matrice, les tonnages utilisés ne prennent pas en compte les gravats déposés en déchetterie.

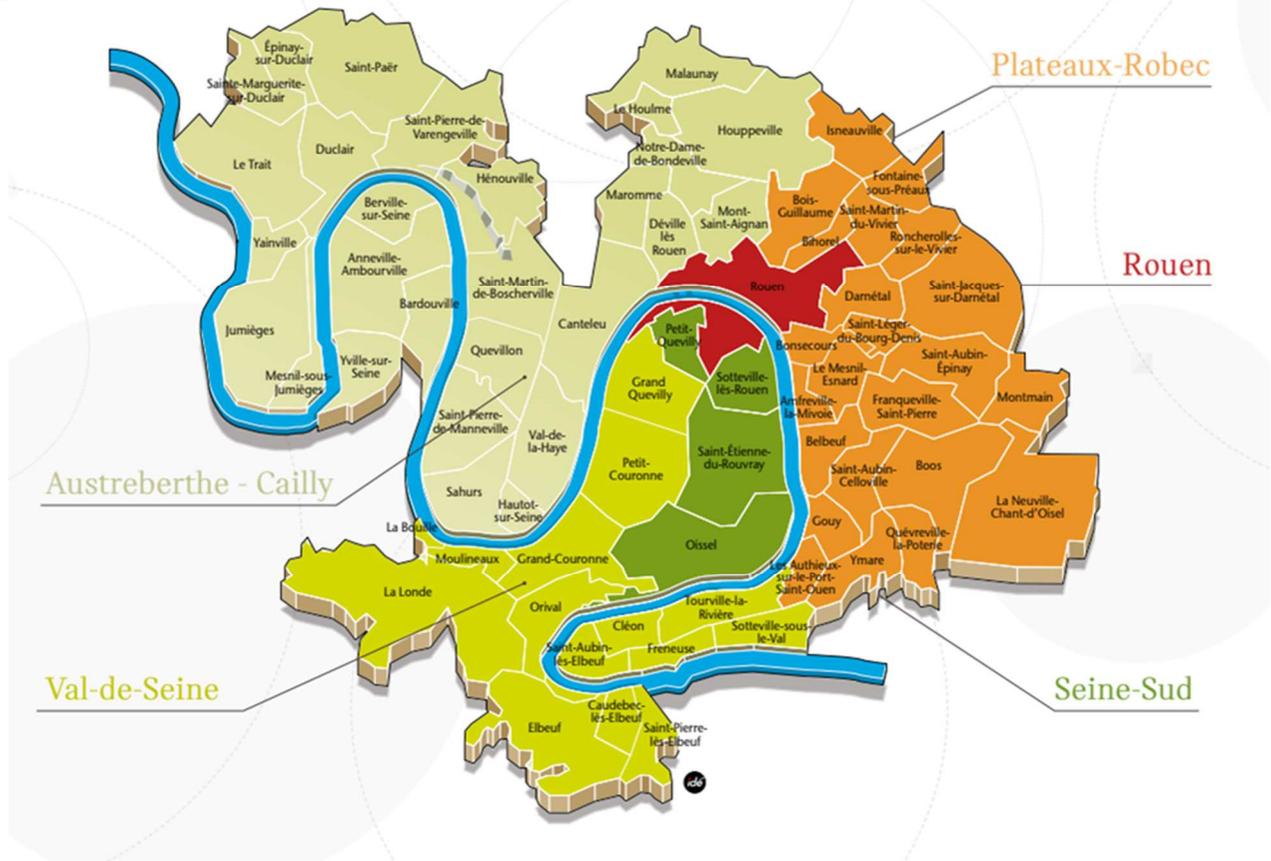
Les variations observées sur les indicateurs techniques et financiers présentés ci-dessus sont commentées dans les différents chapitres de ce rapport.





INDICATEURS TECHNIQUES

LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE DE ROUEN



Compétences

La Métropole Rouen Normandie assure la gestion des déchets ménagers et assimilés au sein de 71 communes, réparties en 5 pôles de proximité. Au 1er janvier 2023, la Métropole Rouen Normandie compte un total de 503 772 habitants (INSEE, population totale légale en vigueur au 1er janvier 2023).

Missions

Assurer au quotidien le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés :

- La politique de prévention des déchets
- Les collectes des déchets résiduels et collectes sélectives des recyclables
- La mise à disposition, la maintenance et le nettoyage des équipements de pré-collecte (bacs, points d'apport volontaires)
- La gestion des équipements de proximité (déchetteries)

Evolution de la population



LES ACTIONS DE REDUCTION ET DE SENSIBILISATION

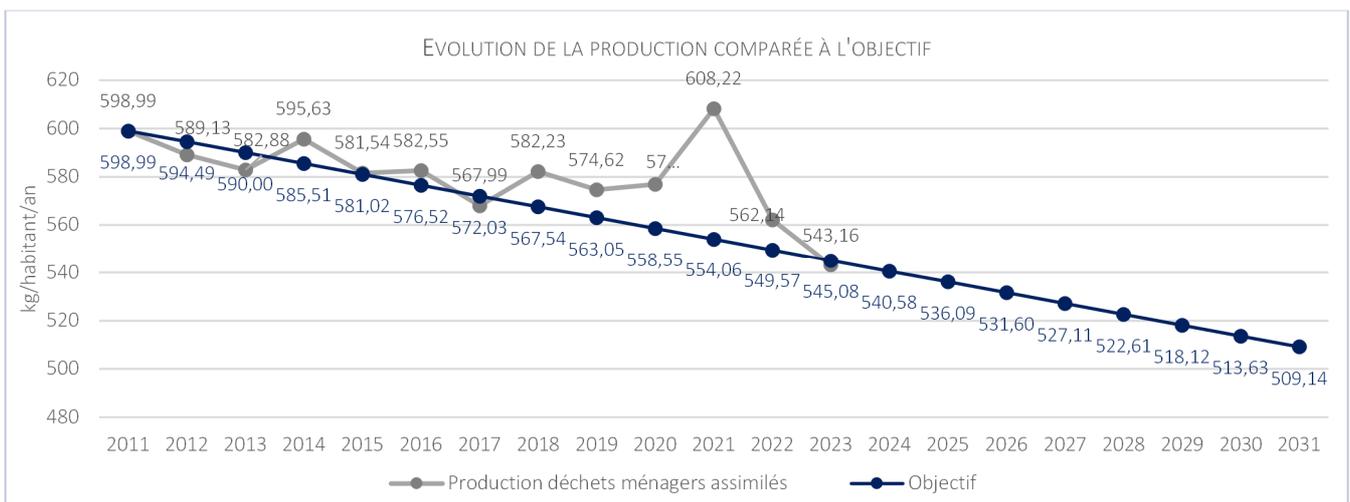
Indice de réduction des quantités de déchets

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) résultent de l'addition de l'ensemble des flux de déchets de la Métropole. La loi sur la Transition Écologique Pour la Croissance Verte (LTECV) en définit les objectifs de réduction. La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), dont les dispositions ont été codifiées dans le code de l'environnement (article L 541-1 Code environnement), a remplacé l'objectif précédent (réduction de 10 % en 2020 par rapport à 2010) par un nouvel objectif de réduction de 15 % en 2030 par rapport à 2010.

La Métropole Rouen Normandie a fait le choix de prendre l'année 2011 comme année de référence pour l'objectif de réduction des déchets. En effet, l'année 2010 correspondant à l'année de création de la CREA avec la fusion de plusieurs territoires, la méthode de suivi des données concernant les déchets est efficace depuis 2011.

Le tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés produits en 2011 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2011.

En 2023 l'indice relatif aux tonnages DMA continue sa réduction, avec un indice de **92,24**, soit un retour à la tendance à la baisse engagée depuis 2011. En prenant en compte l'évolution de la population, l'indice relatif aux kg/habitant, est de **90,68**.



Les tonnages ont diminué entre 2011 et 2023, et leur répartition a connu une évolution significative. La part d'Ordures Ménagères Résiduelles au sein des DMA est passée de 51,5 % en 2011, à 47,4 % en 2023. Les tonnages concernés ont pu être détournés vers des filières séparées (Déchets Ménagers Recyclables, filières à Responsabilité Elargie des Producteurs...) permettant une meilleure valorisation et ainsi une réduction de l'impact environnemental.

L'année 2023 poursuit la baisse significative des tonnages collectés pour l'ensemble des flux, constatée en 2022. La production de déchets par habitant pour l'année 2023 confirme l'aspect exceptionnel de l'année 2021 en lien avec la reprise de l'activité économique post covid, et rejoint l'objectif fixé.

LA PREVENTION DES DECHETS

La prévention des déchets qui est la priorité fixée par la Métropole Rouen Normandie, consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et la consommation jusqu'à la collecte.

La Métropole construit sa politique de prévention des déchets avec le futur plan de prévention « Réduisons nos Déchets à la source ».

Plan « Réduisons nos déchets à la source ! »

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015, puis la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire en 2020 ont encore renforcé le rôle de la prévention en fixant des objectifs de réduction des déchets et en définissant de nombreux leviers d'actions.

La Métropole Rouen Normandie s'est organisée pour répondre à cette exigence à la fois légale, environnementale et économique de réduction du déchet en élaborant un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) rebaptisé Plan « Réduisons les déchets à la source ! ». L'objectif du PLPDMA est de réduire de 15 % ces DMA d'ici 2030.

La construction de ce plan demande le respect de multiples étapes de consolidation du projet. Le dialogue constructif mené en 2019 et 2020 a permis de faire émerger les idées les plus probantes, les besoins les plus saillants, les réussites les plus emblématiques. En 2023, le programme d'actions envisagé a été repensé pour mieux répondre aux objectifs de la récente loi AGEC et s'articuler avec l'ensemble des projets de la collectivité. L'année 2024 permettra de soumettre le PLPDMA à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), puis à la consultation du public, avant son adoption.

ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS

En parallèle de la construction du Plan « Réduisons les déchets à la source ! », de nombreuses actions de prévention des déchets sont d'ores et déjà menées par la Métropole.

Accompagnement des services de restauration collective des communes sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des plastiques



Dans le cadre du Projet Alimentaire du Territoire (PAT), la Métropole a mis en place un dispositif d'accompagnement gratuit des services de restauration collective des communes. Ils sont en effet concernés par les lois EGALIM (Etat Généraux de l'ALIMENTation) et AGEC, qui fixent des objectifs ambitieux en matière d'approvisionnement local, de réduction du gaspillage alimentaire et de suppression des contenants en plastique.

Depuis 2021, le parcours Prévention et maîtrise du gaspillage alimentaire a été suivi par 22 communes du territoire.

Les services scolaires et une école ont été accompagnés avec une aide méthodologique à la réalisation d'un diagnostic et de premières pesées, la définition d'un plan d'actions individuel et l'accompagnement à sa mise en œuvre. Les résultats sont évalués en fin d'année scolaire à travers une nouvelle campagne de pesées.

Les principales actions mises en œuvre dans les établissements sont les suivantes :

- Les enquêtes auprès des enfants,
- La révision des grammages des repas (par rapport aux recommandations nutritionnelles officielles GEMRCN) ou à l'appropriation de l'appétit des enfants (choix d'assiette petite faim et grande faim),
- L'adaptation de la quantité de pain en fonction des menus,
- La sensibilisation des parents d'élèves (communication sur les menus, les fournisseurs locaux par exemple).

Le dispositif a permis l'organisation des ateliers collectifs de partage d'expérience, « Suppression des matières plastiques en restauration collective » avec l'intervention de l'association No Plastic. L'objectif est de partager d'expériences de la restauration collective de Canteleu.

Accompagnement des pratiques durables au jardin : réduire les déchets végétaux et les gérer à la parcelle

L'animation du club des jardiniers de la Métropole

Au travers du Club, la Métropole cherche à pérenniser les bonnes pratiques de jardinage existantes, inciter à de nouvelles, mais aussi donner un élan à la mobilisation citoyenne.

Ce club est accessible à tous les habitants de la Métropole possédant un jardin ou ayant des pratiques de jardinage (cultures en pot, jardin familial, jardin partagé...) et s'engageant à y mettre en œuvre des pratiques durables.

Au 31 décembre 2023, le club comptait 1 414 adhérents, dont 70 ayant adhéré en 2023.

Le fonctionnement du club a évolué, pour tenir compte de l'évolution de l'offre d'animation et d'accompagnement des changements sur les thématiques liées au jardin.

En 2023, 14 ateliers et rencontres ont eu lieu. Un travail de refonte du dispositif a été amorcé en 2023 et sera mis en œuvre en 2024 dans l'objectif de développer un réseau plus large sur le territoire, avec l'appui d'une plateforme d'échange en ligne.



Le soutien à la pratique du broyage

Une aide à l'acquisition d'un broyeur individuel, sous la forme d'une « subvention à l'achat », à hauteur de 50 % du prix d'achat, sous réserve du choix d'un broyeur neuf ou reconditionné répondant au cahier des charges élaboré par la Métropole, a été proposée aux particuliers à partir de 2021. La subvention est plafonnée à 250 € par foyer et concerne les foyers résidants en habitat individuel avec un linéaire de haie de plus de 5 mètres.

Le dispositif a été reconduit en 2023. 58 particuliers du territoire ont bénéficié du dispositif, pour un montant de dépenses total de 11 064,57 €.

Parallèlement à ce dispositif, 3 communes volontaires ont bénéficié de la mise à disposition par la Métropole de 2 broyeurs, pour mise en place d'un système de prêt aux habitants, rejoignant les 12 communes déjà dotées en 2021 et 2022.

Le soutien à la pratique du compostage individuel

La Métropole a expérimenté en 2021 une offre de formation au compostage individuel, destinée aux foyers en habitat individuel, assortie d'une dotation de matériel (composteur et bioseau).

Le dispositif reconduit et amplifié en 2023 a permis de former et d'équiper 390 foyers supplémentaires.

La promotion du compostage collectif

La Métropole est à l'initiative d'un appel à projet « compostage partagé » qui vise les habitants d'immeubles privés et les bailleurs sociaux. Dans ce cadre, il leur est proposé un soutien à la création d'un espace de compostage collectif.

78 opérations étaient en fonctionnement sur le territoire au 31 décembre 2023.

13 nouvelles installations de compostage collectif ont été mises en service en 2023.

Depuis 2021, un partenariat avec Terra Léo permet un accompagnement et un suivi renforcés de certaines opérations.

Dans le cadre de l'évolution réglementaire sur le tri à la source des biodéchets, entrée en vigueur au 1er janvier 2024, une refonte du dispositif sera mise en œuvre en 2024.

Détournement des sapins de Noël des flux d'ordures ménagères

Afin d'accompagner les habitants dans le recyclage de leur sapin après les fêtes de fin d'année, la Métropole Rouen Normandie a mis en place quatre solutions, permettant de s'adapter aux besoins de tous les foyers.

Au choix, les habitants pouvaient déposer leur sapin dans l'une des 15 déchetteries l'amener dans l'une des trois chèvreseries en porte-à-porte* ou déposer leur sapin dans l'un des 64 points de regroupement mis en place sur le territoire.



Les sapins déposés dans les déchetteries de Boos, Le Trait, Déville-Lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray et Cléon ont été par la suite donnés à des chèvreseries, fermes pédagogiques, entreprises, et associations du territoire pour nourrir les animaux.

Pour les autres déchetteries, les sapins sont valorisés en compost.

Les animaux des partenaires ont consommé environ 720 sapins, représentant près de 7,2 tonnes.

En parallèle, les services de la métropole ont collecté 120,16 tonnes de sapins, en vue d'une valorisation agronomique.

**Pour les habitants disposant d'une collecte de déchets verts en porte à porte*

Le réemploi

La Métropole est engagée dans une démarche ambitieuse de Prévention des déchets et souhaite développer le geste de réemploi des objets et matériaux.

Sur son territoire, la Métropole recense 30 structures du réemploi, œuvrant pour apporter une seconde vie aux déchets des habitants.

La Métropole développe ses partenariats avec les acteurs du réemploi.

En 2023, 3 conventions ont été signées :

- Collecte des encombrants en bon état par l'association Résistes, pour une remise en vente dans leur magasin,
- Collecte des vélos usagers par l'association de réparation de vélo Cicérone, sur 4 déchetteries,
- Collecte des textiles par Solidarité Textiles (56,3 % des textiles collectés sont réemployés, le reste est valorisé sous forme de matière, ou d'énergie).

AMI Réemploi

En 2023, la Métropole lance son AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour le réemploi, à destination des acteurs locaux de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) proposant des projets permettant de développer le geste de réemploi des objets et des matériaux des ménages sur le territoire.

En effet, certains objets collectés par le service public de gestion des déchets peuvent être réemployés, s'ils sont collectés à part. Après tri, nettoyage ou réparation, ils peuvent être réutilisés, leur durée d'usage est ainsi prolongée et permet de diminuer les volumes de déchets traités.

15 dossiers ont été déposés par les acteurs du territoire.



COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AU TRI

Communication



Afin de faciliter les gestes de réduction et de tri pour les usagers, la Métropole Rouen Normandie diffuse chaque année un calendrier de collecte sur l'ensemble du territoire, ainsi que des informations spécifiques adaptées aux besoins : affiches sur le tri destinées aux habitats collectifs, Mémo tri, Stop Pub, informations pour prévenir ou corriger des dysfonctionnements de collecte.

Depuis 2021, la Métropole déploie Montri, une application web et mobile qui propose aux usagers un accès simple et rapide à l'ensemble des services déchets des collectivités.

Cette application a pour objectif de permettre au territoire d'améliorer sa performance de tri et d'optimiser la gestion des déchets en proposant aux habitants un outil simple et pédagogique permettant de trouver les points de collecte les plus proches, de scanner un article pour en connaître les consignes de tri, de faire un signalement...

L'application compte 17 500 utilisateurs, et près de 7 000 signalements ont été réalisés depuis la mise en ligne de l'application, dont 62 % pour des dépôts sauvages, suivi par les demandes de bac (24 %) et les anomalies de collecte (10 %).

Le programme Tri-Act, intégré à Montri, afin de récompenser le geste de tri des usagers a été progressivement ouvert à l'ensemble des habitants du territoire de la Métropole en mai 2023.

Il est désormais possible de scanner le code-barre de ses emballages recyclables vides pour gagner des points. Ces points donnent accès à un catalogue de récompenses : des chèques cadeaux et des promotions chez les commerçants locaux, des goodies écoresponsables, des tickets de bus, etc.



A fin décembre 2023, 2 713 habitants étaient inscrits au programme Tri-Act, et ont déposé plus de 380 000 produits au tri depuis le lancement du programme. Les participants sont majoritairement des trieurs systématiques, mais 13 % des inscrits sont tout de même des trieurs débutants, que le programme a incité à adopter le geste de tri.

Les récompenses les plus plébiscitées sont les tickets de bus 10 voyages, 1 voyage, les chèques cadeaux commerçants de la Métropole (valeur 5 €) et les gourdes isothermes en inox. A fin décembre 2023, 301 utilisateurs ont été récompensés pour leur geste de tri, soit près de 900 récompenses récupérées par les participants, équivalent à un budget de plus de 8 000 € de récompenses, financés par la Métropole dans le cadre de ce programme.

Plan Boost



Le SMEDAR et la Métropole se sont engagés en 2022 dans un plan pour booster le geste de tri des habitants en partenariat avec l'éco-organisme Citeo.

Le plan, déployé depuis septembre 2022, vise à :

- Mieux faire connaître le geste de tri aux habitants, à travers une campagne de communication et l'envoi à chaque habitant d'une roue du tri (mars 2023).
- Améliorer la signalétique indiquant les consignes de tri sur l'ensemble des bacs et bornes d'apport de déchets recyclables. Des adhésifs sont déployés sur les équipements depuis novembre et ce jusqu'à juin. Et de nouveaux habillages sont en cours de création pour les futurs équipements.
- Former et sensibiliser les gestionnaires de collectif.
- Former les agents de collecte avec la mise en place d'une procédure qualité du tri, permettant de sensibiliser à l'aide d'une cravate de tri.

Animations et sensibilisations auprès du public scolaire et périscolaire

La Métropole propose des animations scolaires et périscolaires. En 2023, les animations suivantes ont été réalisées autour des sujets prévention et tri des déchets :

- 27 animations « Compostage » dans le cadre de l'appel à projet « Jardiner autrement », soit 759 élèves sensibilisés,
- 9 Animations « Ma poubelle au régime » : 5 interventions en classe et 4 visites de déchetteries, soit 200 élèves sensibilisés.



La Métropole accompagne également les opérations nettoyage de sites avec du prêt de pinces et la dotation de matériels (gants, sacs OM et DMR, consignes de tri). Ces initiatives sont en majorité portées par des Conseils Municipaux de Jeunes (CMJ), des accueils de loisirs ou des structures spécialisées.

25 ramassages déchets ont été accompagnés en 2023, soit 724 personnes mobilisées et sensibilisées.

Accompagnement des personnes en difficultés ou résidant en Quartiers de la Politique de la Ville (QPV)

Suite à un travail mené en collaboration avec de nombreux acteurs sociaux du territoire, la Métropole a mis en ligne sur le site internet de la COP21 des outils à destination des professionnels (fiches d'activité, ressources, guides etc.) permettant d'accompagner les travailleurs sociaux, sur les sujets environnementaux.

3 modules de formation (2 sessions / an chacune) sont proposés aux travailleurs sociaux dont une formation « Accompagner les usagers, organiser et animer un atelier cuisine éco-responsable » ; 2 sessions de 2 jours ½ ont été réalisées en 2023 pour 11 participants. Les autres modules portent sur la facture énergétique et la mobilité.

La Métropole propose également des animations/ateliers autour du réemploi et de la réduction des déchets, à destination des usagers de ces structures, qui sont menés par des prestataires.

424 personnes ont participé à ces différents ateliers organisés au sein des structures directement par l'équipe d'animation ou via des prestataires de Mon p'tit Atelier de la COP21.

Par ailleurs, la Métropole accompagne deux structures situées en QPV : la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de la Région d'Elbeuf et l'éco-appartement du centre social Etienne Pernet situé à Bihorel, en labellisant ces deux structures « Relais COP 21 » et en subventionnant leur programme d'actions à destination de leurs adhérents.

Un partenariat avec l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) permet de diffuser 9 lettres thématiques par an auprès d'environ 700 professionnels sociaux abonnés et dans lesquelles sont référencés des guides, brochures, retours d'expériences... pour lutter contre la précarité sous l'angle du développement durable. La gestion des déchets, le jardinage responsable, l'alimentation durable sont autant de sujets qui y sont traités en fonction de l'actualité et des parutions au niveau national comme local. Trois fiches retours d'expérience ont également été diffusées en 2023 afin de valoriser des initiatives locales.

Mon Propre Quartier



Afin d'engager l'ensemble des acteurs dans la réduction des déchets et dans l'amélioration de la propreté, la démarche Mon Propre Quartier (MPQ) expérimentée depuis juin 2021 à Rouen, en partenariat avec la Ville s'est poursuivie en 2023 sur un deuxième quartier - les quais rives droite et gauche de Rouen. L'objectif de minimiser la production de déchets et d'en améliorer la gestion reste le même avec l'enjeu supplémentaire de préparer l'engagement collectif lors de l'Armada et durant lequel près de 6 millions de visiteurs ont été accueillis sur 10 jours en juin 2023.

Les commerçants ont été mobilisés, leurs pratiques et leurs besoins analysés pour ensuite être accompagnés par la Métropole en vue de faire évoluer leurs comportements. La démarche a permis, dans une dynamique collective, d'améliorer la propreté des quais, la gestion des déchets et de limiter la pollution de la Seine notamment de la pollution plastique (mégots).

10 entreprises ont signé la charte d'engagement (48 % des entreprises du secteur) dont 7 restaurateurs, et ont mis en place des actions de réduction et de valorisation de leurs déchets avec leurs équipes salariées et auprès des clients, actions toujours en place aujourd'hui.

Exemple d'actions menées en 2023 :

- Pour limiter la production de déchets, les commerçants des quais signataires de la charte MPQ s'étaient engagés à ne pas vendre de bouteilles d'eau en plastique de moins de 50cl pendant l'événement. Pour encourager cette action, 367 carafes « eau de la Métropole » ont été réutilisées pour la vente à emporter. Pour promouvoir l'eau du robinet, 367 carafes « eau de la Métropole » ont été données aux restaurants pour promouvoir l'eau du robinet.

- Pendant l'Armada, 11 cendriers nudge placés au niveau des terrasses des restaurants et à l'entrée du village des initiatives positives (espace éphémère installé pendant l'événement) incitaient les fumeurs à ne pas jeter leurs mégots au sol. 5 de ces cendriers ont permis de récupérer 7 000 mégots. Tous les restaurateurs ont souhaité conserver définitivement les cendriers. Ils contribuent ainsi, de manière pérenne, à limiter la pollution de la Seine par les mégots.

- L'installation de colonnes à déchets supplémentaires suite à l'ouverture du restaurant l'Entrepôt a été revue pour stopper les débordements et la direction du restaurant s'est vu sensibilisée aux bonnes consignes d'utilisation des colonnes afin de les relayer aux équipes salariées.

- Au sein du quartier Lieutenant Aubert, deux ateliers organisés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) ont été réalisés auprès des habitants et des commerçants afin de poursuivre la dynamique collective instaurée lors de l'expérimentation. Ce fut l'occasion d'échanger sur les outils testés, la propreté du quartier, mais également de présenter des alternatives nouvelles soutenues par la Métropole (consigne, promotion de la gourde...).



ARMADA 2023

La Métropole Rouen Normandie et l'association Armada de la Liberté ont signé une convention de partenariat, axant l'événement 2023 sur la protection des océans et la lutte contre les pollutions.



Parmi les principales actions :

- accompagnement de la commercialisation des espaces concédés dans une démarche d'exemplarité : soutien à la rédaction de chartes exposants et restaurateurs axées sur la réduction des déchets et le 0 plastique.
- expérimentation d'un service de consigne de contenants alimentaires en partenariat avec « la consigne Havraise » auprès de 5 foodtrucks volontaires (food-court pilote). 3 770 consignes de contenants alimentaires ont été utilisées, soit 40 kilos d'emballage économisés.
- renforcement de la signalétique associée aux déchets + signalétique sur le food-court pilote de l'espace restauration réservé aux clients ayant utilisé le service de consigne.
- mise en place d'un réseau de points d'accès à l'eau potable sur le site avec 9 fontaines à eau implantées, soit 114 948 litres d'eau distribués, équivalent à 4 827 kilos de plastique économisés.
- des corbeilles supplémentaires ont été réparties à intervalles réguliers et aux endroits stratégiques et ont ainsi limité les déchets au sol pendant cet événement d'ampleur. En complément la mise à disposition de cendriers nudge auprès des commerçants Mon Propre Quartier a permis de limiter la pollution liée aux mégots.

L'accompagnement à la réduction des déchets et au 0 plastique de cet événement d'ampleur a été largement médiatisé et permet de montrer l'exemplarité et la possibilité de reproduire ces engagements à tous organisateurs d'événements quel que soit le nombre de visiteurs.

Mise en œuvre du plan d'actions Métropole Zéro Pollution Plastique (MZPP)

En 2022, la Métropole a voté au Conseil Métropolitain l'adoption d'une stratégie et du plan d'actions pluriannuel et transversal « Métropole Zéro Pollution Plastique ». La stratégie de ce programme vise à réduire la pollution plastique sur le territoire de façon pérenne en changeant durablement le comportement des citoyens, en fédérant l'ensemble des actions menées sur le territoire.

Le plan d'actions se divise en 5 axes, 11 objectifs et 31 actions ayant pour finalité

1. d'accompagner la réduction des produits plastiques à usage unique
2. d'améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques
3. de préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique
4. de réduire localement la pollution plastique existante
5. d'animer la démarche et mobiliser les acteurs et les citoyens



En 2022 et 2023, 19 des 31 actions du programme ont été réalisées et 11 sont en cours de réalisation (1 action supprimée du programme d'actions).

En mars 2023, le Comité de pilotage s'est réuni pour présenter le point d'étape du plan d'actions.

Les actions nouvelles mises en place en 2023 :

- Lancement en avril 2023 du dispositif « Ici remplissez votre gourde » : 38 structures engagées en décembre 2023 (commerçants, administrations, associations...).
- Soutien à la rédaction de la charte d'engagement Armada auprès des restaurateurs et commerçants non sédentaires, pour limiter la pollution plastique.
- Mise en œuvre d'un service de consigne de contenants alimentaires de la vente emporter à destination de 5 food-trucks lors de l'Armada 2023.
- Au second semestre 2023, sensibilisation à la consigne par La Consigne Havraise auprès de restaurateurs et commerçants de vente alimentaire à emporter du centre-ville de Rouen afin d'étudier l'opportunité d'installer de manière pérenne sur le territoire un service de consigne pour les professionnels. 14 sensibilisations ont été réalisées, 6 restaurants pourraient mettre en place la consigne en 2024 mais il y a encore quelques freins à soulever. La Consigne Havraise poursuit sa prospection.
- Le renforcement du dispositif Eco-manifestation avec l'acquisition de fontaines à eau.



Accompagnement des grands événements à la réduction et au tri des déchets

La Métropole accompagne les organisateurs d'événements à promouvoir les bons gestes, réduire les déchets et mettre en place ou renforcer les dispositifs de tri des déchets.

En 2023, la Métropole a accompagné plusieurs manifestations, les organisateurs et les exposants ont été sensibilisés aux gestes de réduction et de tri des déchets, et ont bénéficié d'une communication accompagnant l'ensemble des dispositifs de tri et de collecte des déchets prévus sur le temps des événements.

Sur la Foire Saint-Romain, les forains ont bénéficié d'un guide pour la gestion de leurs déchets ; des filières de valorisation des huiles alimentaires et des cendres ont été déployés sur le site.

Pour Rouen Givrée, des éco-cups ainsi qu'une laverie mobile ont été installées pour limiter les déchets. Les participants ont été sensibilisés par l'intermédiaire d'un guide.



Pour la seconde année, le Stade Sottevillais a été accompagné par la Métropole de Rouen pour son Meeting International d'athlétisme, accueillant 6 000 visiteurs.

En 2023, l'accompagnement éco-responsable axé principalement sur la gestion des déchets a été mis en place durant l'événement. Des actions ont été entreprises afin d'accompagner la montée en puissance de l'éco-responsabilité de l'événement et le renforcement en compétences des organisateurs et partenaires : dotation de bacs, formation d'ambassadeurs bénévoles, expérimentation de la pré-collecte de biodéchets, formation des bénévoles associatifs tenant des buvettes, fourniture de guides de filières de recyclage et d'approvisionnement en circuits courts, sensibilisation au gaspillage alimentaire, installation de fontaine à eau ...

Rouen sur mer a été accompagnée via la mise à disposition de 2 fontaines à eau et de 2 cendriers de vote. 13 871 litres d'eau ont été distribués, soit une économie de 6 935 bouteilles d'eau de 50cl et de 291 kg de plastique évités. Cet événement organisé sur une longue période a permis le changement de comportement des familles venant régulièrement sur le site en revenant avec les gourdes car une solution de pouvoir les remplir était proposée.



Appel à projets Eco-manifestations

A travers son dispositif Eco-manifestations, la Métropole accompagne depuis 2014 les organisateurs d'événements à réduire leurs déchets et à mettre en place le tri lors des manifestations. La labellisation d'un événement permet de questionner l'ensemble des mesures à prendre sur la réduction et la gestion des déchets, ainsi que celles concernant les autres enjeux de transition écologique (mobilité, énergie, eau).

En 2023, le dispositif s'est doté d'outils supplémentaires, et a permis la mise à disposition de :

- fontaines à eau pour répondre aux enjeux d'accès à l'eau potable et de suppression des bouteilles d'eau en plastique.
- carafes à eau permettant une solution d'accès à l'eau potable et à la suppression de bouteilles en plastique.
- cendriers de vote qui permettent de répondre, à limiter le rejet de mégots au sol et ainsi protéger les cours d'eau et plus largement les océans de la pollution micro-plastique générée.

En 2023, 87 événements ont été accompagnés. Cela représente :

- o 93 570 participants sur 26 communes différentes
- o 16 205 gobelets réutilisables
- o Depuis le 3 mai, le prêt de 148 carafes à eau sur 16 communes
- o Depuis le 7 juin, le prêt de 10 cendriers de sondage sur 4 communes
- o 12 manifestations avec prêt de fontaines. 22 858 litres d'eau consommés aux fontaines (30 palettes de bouteilles d'eau et 960 kg de plastique économisé).

Sur le même principe d'accompagnement, la Métropole labellise les « Eco-kermesses » des écoles maternelles et élémentaires du territoire via un accompagnement méthodologique et de la dotation de matériels (gobelets réutilisables). En 2023, 16 kermesses ont été labellisées, soit 3 760 personnes sensibilisées.

LE PACTE : PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Le 16 décembre 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé l'engagement de la Métropole dans une démarche visant à renforcer ses outils et dispositifs d'éducation à l'environnement et d'accompagnement au changement de comportements à travers l'élaboration du PACTE. En partenariat avec les communes, l'objectif est de démultiplier les espaces d'information, de médiation et d'accompagnement des citoyens, dans leur propre transition écologique, dans une logique de proximité.

Le PACTE a aussi vocation à soutenir les projets et acteurs associatifs contribuant à la transition écologique du territoire et à accompagner les citoyens en proposant notamment des ateliers-animations grand public dans le cadre de Mon P'tit Atelier de la Cop 21.

Au 31 décembre 2023, 31 communes ont signé la convention PACTE ; la Métropole accompagne les projets communaux de mobilisation citoyenne autour de la transition écologique. Les communes deviennent ainsi des lieux Relais Cop 21 qui permettent d'accompagner les habitants dans leur propre transition écologique.

En 2022, un Appel à projets « Événementiels communaux de mobilisation citoyenne autour de la transition écologique » a été proposé à l'ensemble des communes conventionnées PACTE afin de les accompagner dans l'organisation et la programmation de leurs événements. 7 événements sont concernés, parmi eux figurent la Semaine Européenne de la Réduction des déchets, la Journée Mondiale des Océans et la Semaine Européenne du Développement Durable. Sur ces 3 événements, la Métropole a accompagné 17 événements communaux parfois répartis sur plusieurs dates et 3 événements associatifs.

Par ailleurs, en 2018, la Métropole a initié le dispositif « Relais COP 21 associatif » permettant de soutenir le programme d'animations de ces associations et ainsi sensibiliser des publics variés. 5 associations accueillant du public et étant engagées dans la sensibilisation au développement durable et l'accompagnement des publics aux changements de la transition écologique sont labellisées depuis 2022.

Ces associations deviennent également des lieux Relais COP 21 et permettent de mailler le territoire en élargissant géographiquement, socialement le public cible.

Le Pavillon des Transitions

Ouvert au public depuis le 7 juin 2022, le Pavillon des Transitions est le lieu dédié à la transition écologique en accueillant tous les publics autour d'expositions interactives, d'ateliers participatifs, de conférences et de temps forts.

L'exposition « Océans de Plastique » accueillie et proposée au public de mars à fin novembre 2023 était répartie en 2 espaces : l'un plus scientifique avec l'exposition « Océans et mers plastifiées » de la MED composée de différents supports (panneaux, maquettes, vidéo, objets...) et retraçant l'invasion des déchets dans les cours d'eau, mers et océans et présentant des solutions pour éviter cette pollution permet de sensibiliser les publics tout en apportant des moyens d'agir / le second plus artistique avec la présentation de l'exposition « Bottled Océan 2123 » de Georges Nuku davantage axée sur le thème du réemploi du plastique, de la lutte contre la pollution des océans et du réchauffement climatique en s'immergeant dans un océan de plastique. L'exposition a accueillie 32 744 visiteurs.

A noter que le choix de cette exposition a été fait en lien avec l'Armada et son engagement pour la préservation des océans et la lutte contre les pollutions plastiques. Pendant les 10 jours d'événement, le Pavillon des Transitions a proposé un programme d'animations sur sa terrasse extérieure ayant permis de mettre en avant les outils d'éducation à l'environnement de la Métropole (thématique déchets, eau et pollutions plastiques) ainsi que de mobiliser et valoriser les associations locales engagées autour de cet enjeu. 9 523 personnes ont participé à ces différentes animations.



Durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le Pavillon a accueilli un village d'animations porté par l'association Zéro déchet Rouen et réparti sur deux week-ends et une projection débat. 51 personnes ont participé à ces animations.

Le Pavillon accueille également depuis novembre 2022 des permanences de l'association Repair Café, à raison d'une séance de 4 heures un samedi par mois. 9 séances ont été réalisées en 2023 et ont accueilli 177 personnes qui s'étaient inscrites au préalable.

Le Pavillon propose également des ateliers « faire soi-même » pour le grand public et pour les structures sociales qui sont animés par l'équipe d'animations du Pavillon et par des partenaires de Mon P'tit Atelier de la COP21. 173 ateliers grand public ont été proposés en 2023 dont 80 animés par l'équipe du Pavillon, soit 1 386 participants (ateliers adultes et parents-enfants). Concernant les structures sociales, ce sont 2 355 personnes qui ont participé aux ateliers.

A noter que le Pavillon dispose d'une boîte à dons située à l'entrée de l'espace expositions et disponible à tous. De même, en cohérence avec la stratégie Métropole Zéro Pollution Plastique, tout organisateur d'événements utilisant les espaces du Pavillon en location ou en partenariat doit signer une charte d'engagement 0 plastique qui s'applique à différents niveaux (restauration/buffet, remise de goodies...).

Le Club de la COP21

Lancé le 7 avril 2020 en plein confinement, le Club de la COP21 est un groupe Facebook permettant l'échange entre les membres autour de la transition écologique (trucs et astuces du quotidien, infos, événements etc.). La Métropole y diffuse des messages de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (réemploi, réduction des déchets, alimentation durable, mobilité douce, économies d'énergie). Au 31 décembre 2023, le Club comptait 1 984 membres.

Mon P'tit Atelier de la COP21

Mon P'tit Atelier de la COP21 est un dispositif d'animations environnementales « hors les murs » (événementiels communaux ou dans les lieux de proximité accueillant du public). Les animations sont participatives et se veulent reproductibles à la maison, l'idée est de rendre le citoyen acteur de sa propre transition.

En 2023, 211 animations Mon P'tit atelier de la COP 21 ont été réalisées lors d'événementiels communaux ou associatifs sur toutes les thématiques de la transition écologique, soit 8 050 personnes sensibilisées.

Concernant la thématique de la réduction des déchets (ateliers faire soi-même, réemploi, cuisine durable, construction à partir de matériaux recyclés...), Mon P'tit Atelier de la COP21 a réalisé 81 animations pour 2 755 personnes sensibilisées.

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

Les opérations de collecte sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie présentent des modalités différentes selon les flux. Les opérateurs concernés, le matériel de pré-collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux.

Les matériels mis à disposition pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets ménagers recyclables en pied d'immeubles (colonnes enterrées et semi-enterrées) ou en bout d'impasse (bacs de regroupement) sont identifiés comme une collecte en porte à porte.

Le nombre d'habitants desservis en point de regroupement n'est pas dissocié du porte-à-porte.

Flux	Mode de collecte	Matériels de précollecte	Population desservie en porte à porte	Fréquence de collecte	Opérateurs
Ordures Ménagères Résiduelles	Porte à porte	Bacs, sacs, bacs de regroupement	503 772	Hebdomadaire à quotidienne	Régie, COVED et Véolia
	Apport volontaire	Colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	/	/	
Déchets Ménagers Recyclables	Porte à porte	Bacs, sacs, bacs de regroupement	429 329	Semi hebdomadaire à hebdomadaire	Régie, COVED et Véolia
	Apport volontaire	Colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	/	/	
Déchets Ménagers Végétaux	Porte à porte	Bacs et sacs	225 546	Hebdomadaire de mars à novembre	COVED et Véolia
	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Emballages en Verre	Apport volontaire	Colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	503772	/	Régie et COVED
Biodéchets ⁽¹⁾	Porte à porte	Bacs	/	hebdomadaire	Régie
Encombrants	Sur rendez-vous	/	503 772	/	COVED et Véolia
Tout venant incinérable	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Tout venant non incinérable	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Gravats	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Ferraille	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Carton	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Amiante	Benne sur site dédié	Apport volontaire sur rendez-vous	/	/	Régie et Véolia
Batteries	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Huiles Minérales	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
D3E (Déchets d'Equipements Electroniques et Electroniques)	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
ECO DDS (déchets diffus spécifiques)	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Piles et Néons	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Bouteilles de Gaz	Rack spécifique en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Pneus	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Textiles, linges de maison et chaussures (TLC)	Apport volontaire	Colonnes aériennes	/	/	Solidarié Textiles

⁽¹⁾Biodéchets : expérimentation menée sur les professionnels volontaires en redevance spéciale incitative

La collecte concerne les déchets ménagers ainsi que les déchets assimilés*.

**Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.*

Les déchets dits assimilés concernent **32 269** entreprises (Source : Insee, *Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie*) qui sont implantées sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et sont susceptibles d'avoir recours aux services de collecte. Selon l'ADEME, les déchets d'activités économiques représentent environ 21,7 % des ordures ménagères résiduelles et 13,4 % des collectes séparées. Soit, pour la Métropole, **28 136** tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles et **2 949** tonnes de Déchets Ménagers Recyclables.

Les déchets assimilés étant collectés avec ceux des ménages, il n'est pas possible de connaître les quantités produites par les professionnels.

Cependant, pour les professionnels dépassant le seuil de production de déchets correspondant aux ménages, et faisant le choix d'être collectés par le service public, ils sont soumis à la Redevance Spéciale Incitative (RSI). Pour l'année 2023, les professionnels du territoire en redevance ont produit 47 373 m³ de déchets recyclables et 121 860 m³ d'ordures ménagères résiduelles.

Les terrains de camping et aire de caravanage sont collectés avec les déchets ménagers, sans modalité de collecte spécifique.

REDEVANCE SPECIALE INCITATIVE

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchet correspondant aux ménages. Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est de 2 640 litres/semaine pour les producteurs qui s'acquittent de la TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés. L'objectif de cette redevance est d'éviter de faire peser sur les ménages les coûts de collecte et de traitement liés à l'activité économique. Ce seuil a par ailleurs pour but de sensibiliser les entreprises à la réduction et à la bonne gestion de leur quantité de déchets en favorisant le tri des déchets valorisables via un tarif incitatif.

SEUIL DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MENAGERS

La Métropole Rouen Normandie n'applique aucun seuil de collecte au-delà duquel les déchets ne peuvent être collectés par le service public.

EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

La Métropole a poursuivi son programme de modernisation du service de collecte. De multiples actions ont été menées afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de répondre aux enjeux nationaux (notamment économiques et environnementaux).

Sur l'année 2023, plusieurs projets ont été mis en œuvre :

Biodéchets :

- Poursuite du déploiement de la collecte des biodéchets pour les professionnels soumis à la Redevance Spéciale Incitative
- Finalisation de l'étude pour les particuliers, et préparation de l'expérimentation du début d'année 2024

Amélioration du service

- Poursuite du déploiement des colonnes enterrées pour l'habitat collectif
- Densification des points d'apport volontaire pour les emballages recyclables sur Rouen

Communication

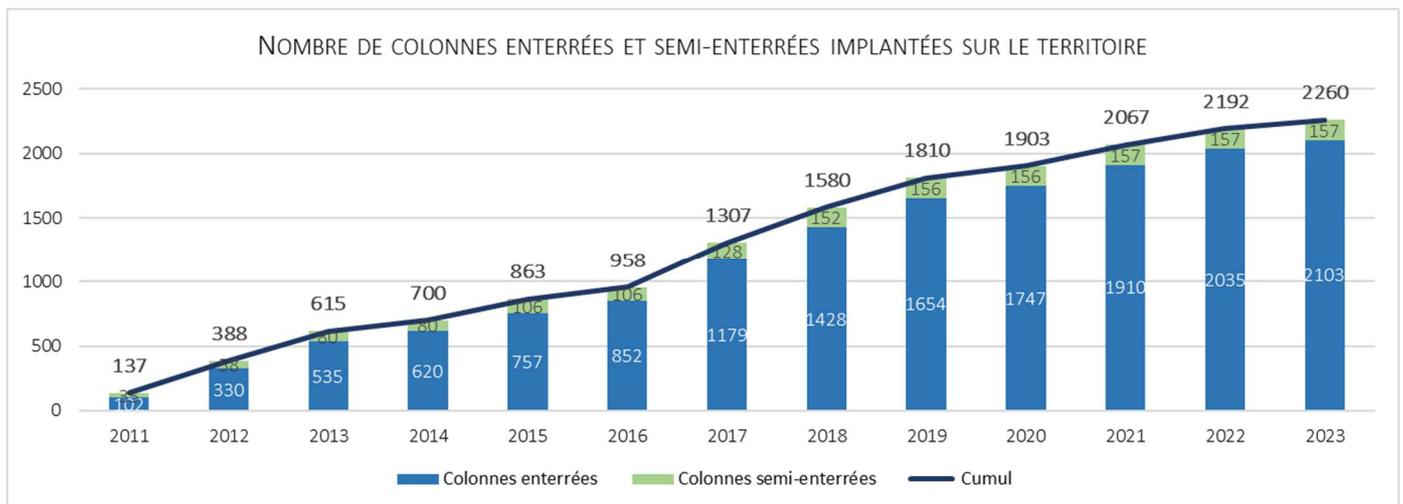
- Plan boost pour dynamiser le geste de tri des habitants.
- Le déploiement de l'application Montri (interface numérique permettant de faciliter la gestion des déchets) avec Tri-Act, sur l'ensemble du territoire.
- Accompagnement des évènements du territoire (Armada 2023, Foire Saint Romain, meeting d'athlétisme...) sur le tri et la prévention du déchet.

PROGRAMME D'IMPLANTATION DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

La Métropole Rouen Normandie poursuit son programme d'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, plus adaptées à certaines typologies d'habitat, particulièrement au pied des immeubles.

Ces équipements permettent de réduire les fréquences de collecte et par conséquent les kilomètres parcourus par les véhicules, de limiter la pénibilité du travail des agents de collecte, et participent à l'amélioration du cadre de vie avec une meilleure intégration des équipements dans le paysage.

En 2023, **68 colonnes supplémentaires** ont été implantées, portant le nombre total de colonnes disponibles sur le territoire métropolitain à **2 260**.

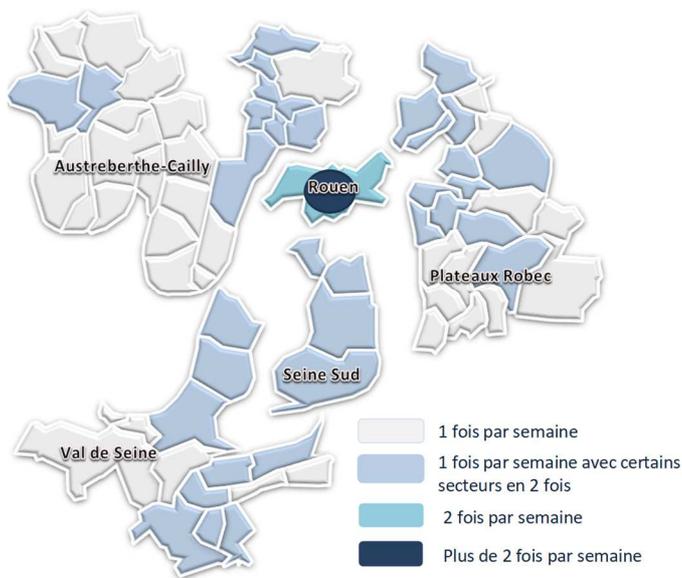


LES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS COLLECTES

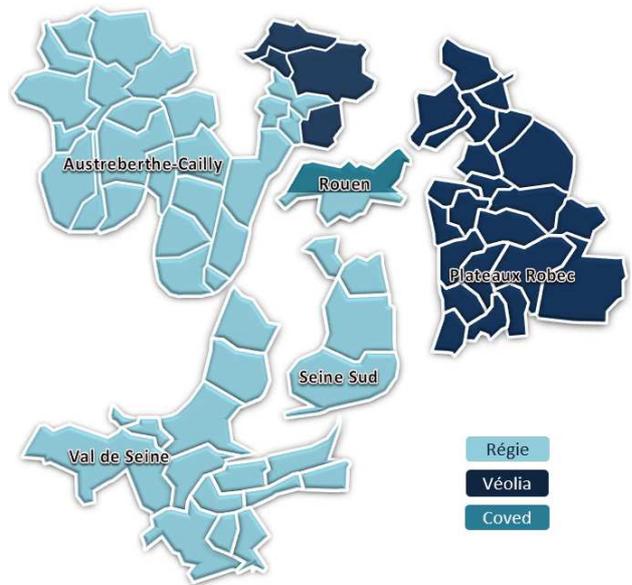
Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Veolia), la fréquence varie d'une collecte hebdomadaire (C1) à une collecte quotidienne (C7) selon les secteurs.

Fréquence de collecte

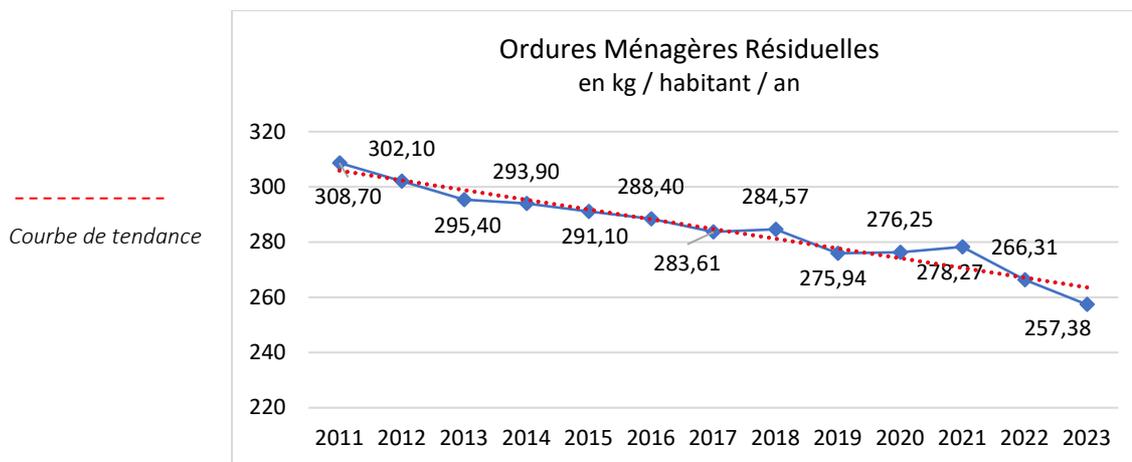


Organisation de la collecte



Au cours de l'année 2023, **129 660 tonnes** d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées, soit une baisse de **2,9 %** par rapport à 2022, ce qui représente une diminution de **8,9 kg/hab/an**.

Après avoir connu une forte diminution jusqu'en 2019, et une stabilisation entre 2019 et 2021, la production d'ordures ménagères repart dans une tendance à la baisse en 2023.



Parallèlement aux Ordures Ménagères Résiduelles, les déchets recyclables non conformes sont réorientés vers l'incinération lors du vidage du véhicule au centre de tri. En 2023, ces refus représentent 835 tonnes, soit 1,66 kg/hab/an.

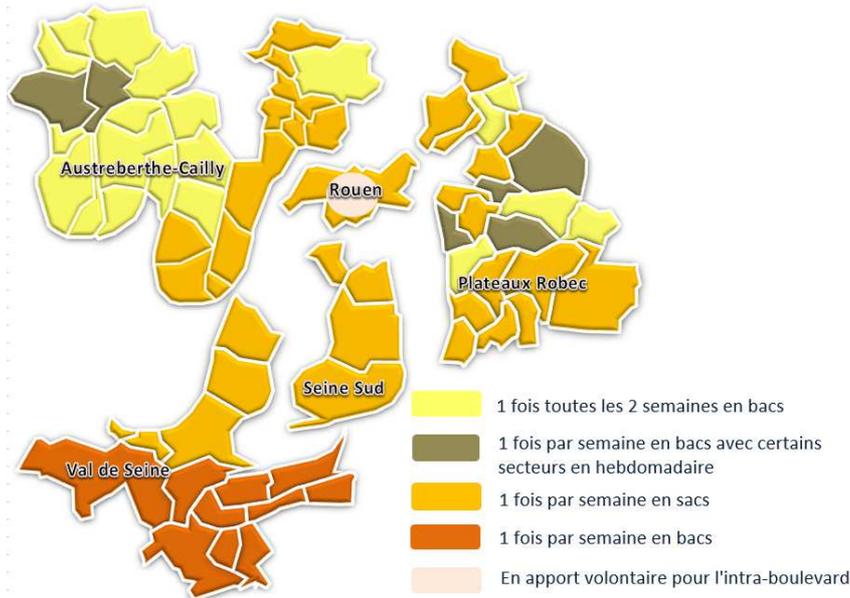
Les Déchets Ménagers Recyclables (DMR)

Les Déchets Ménagers Recyclables sont collectés en porte à porte sur la quasi-totalité du territoire, seule une partie de l'intra-boulevard de Rouen est collectée en apport volontaire.

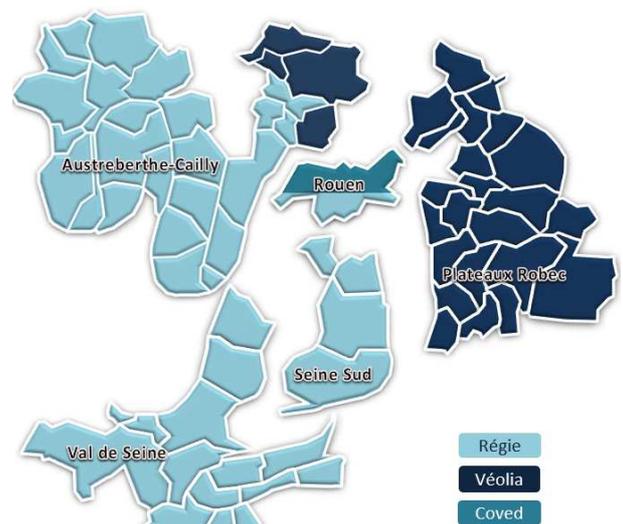
Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Veolia).

La fréquence varie d'une collecte toutes les deux semaines (C0,5) à une collecte par semaine (C1).

Fréquence de collecte



Organisation de la collecte

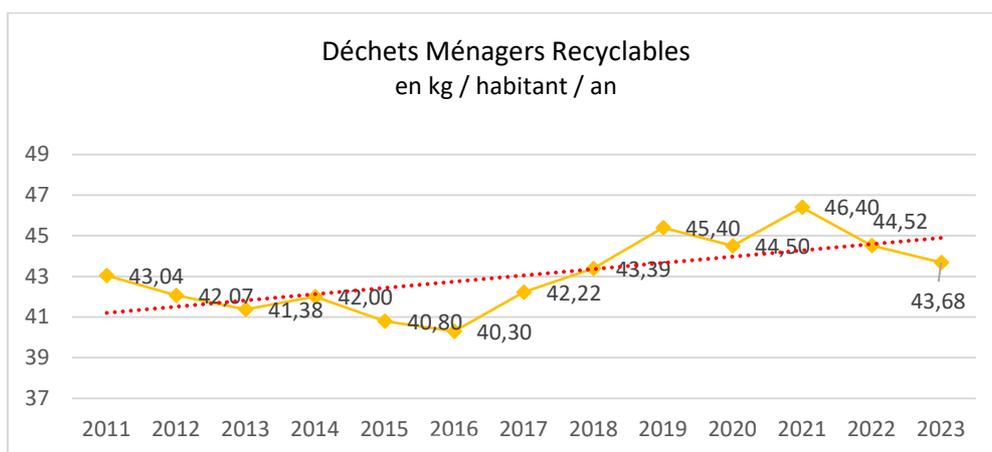


La production de Déchets Ménagers Recyclables est en baisse avec **43,68 kg/hab** soit un tonnage de 22 005 tonnes collectées en 2023 (-1,43 % par rapport à 2022).

La quantité de DMR collectée a diminué entre 2022 et 2023, cependant, en proportion de la quantité d'OMR collectée, les DMR restent stables par rapport à 2022.

La performance de tri* reste donc stable avec **14,4 %** en 2023 pour **14,3 %** en 2022.

$$* \left(\frac{t_{DMR}}{t_{OMR} + t_{DMR} + t_{refus}} \right)$$



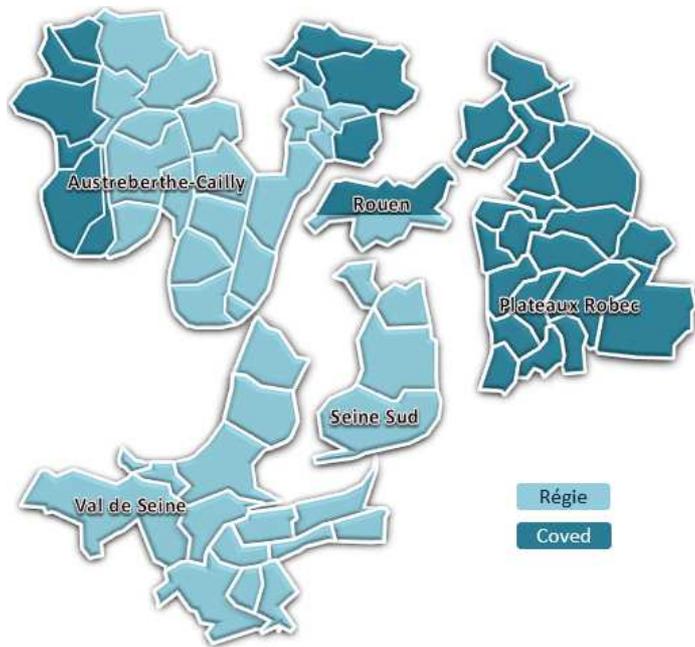
--- Courbe de tendance



Evolution des consignes de tri

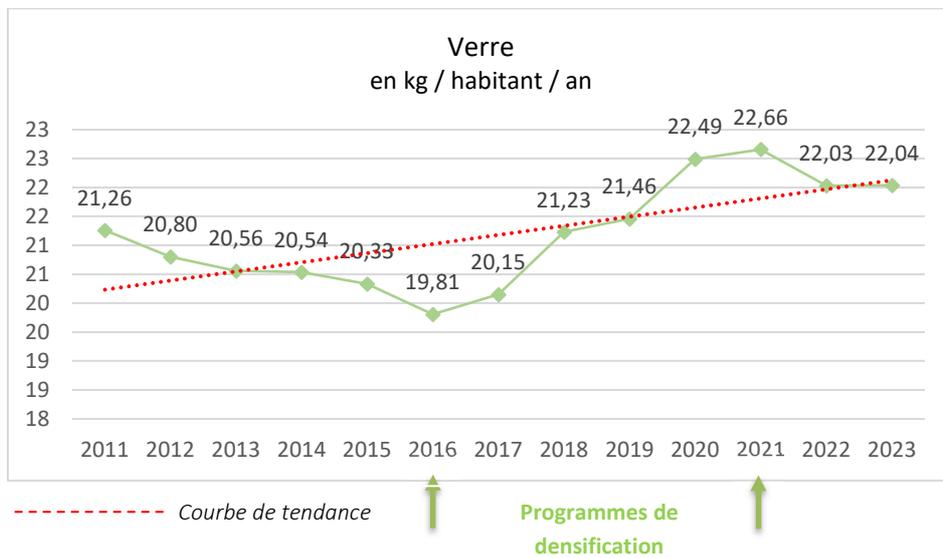
Le Verre

L'ensemble du territoire est collecté en apport volontaire, la collecte est assurée par la régie et par un prestataire (Coved).



La collecte des emballages en verre reste constante en 2023 avec une performance de collecte de **22,04 kg/habitant**.

Les programmes de densification des points d'apport volontaire pour les emballages en verre ont permis une progression des quantités collectées (projets de 2016 et 2021).



Les Encombrants et Dépôts Sauvages

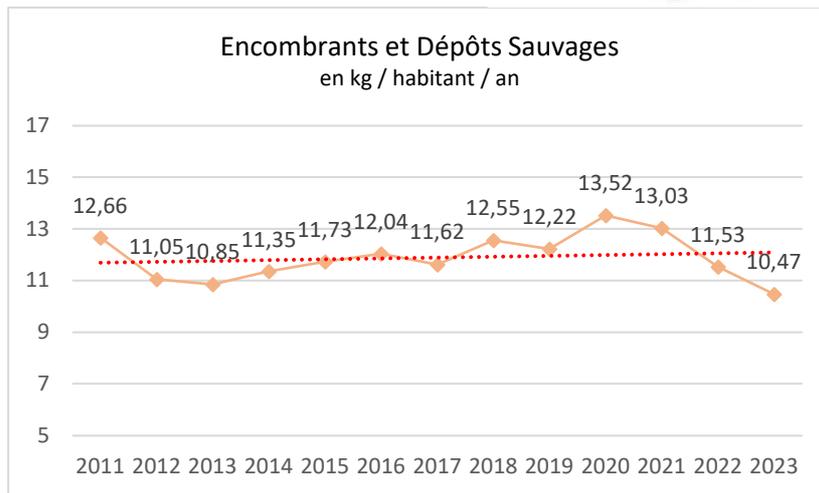
La collecte des Encombrants est généralisée à l'ensemble du territoire de la Métropole. Elle est planifiée mensuellement pour l'habitat collectif et effectuée à la suite d'une prise de rendez-vous téléphonique par le biais de Ma Métropole pour les particuliers.

La collecte des encombrants est assurée par des prestataires privés.

La collecte des dépôts sauvages est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires privés.

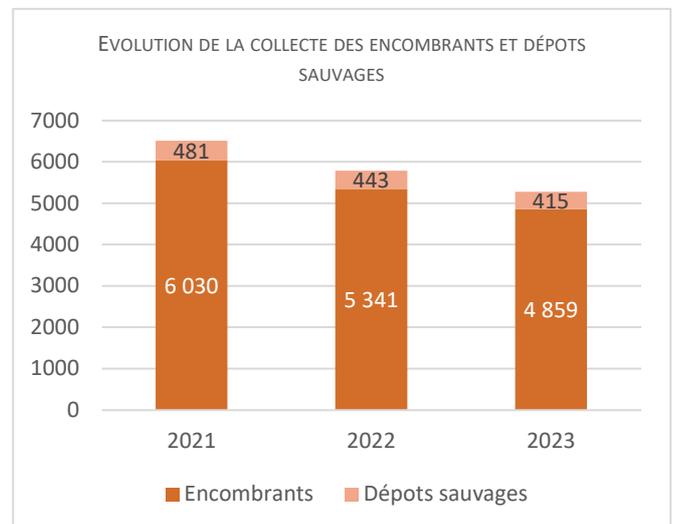
La quantité d'encombrants et de dépôts sauvages collectée est de 5 273,42 tonnes, soit une diminution de 8,83 % par rapport à l'année 2022.

La quantité produite par habitant passe ainsi de 11,53 kg/hab en 2022 à **10,47 kg/hab** en 2023.



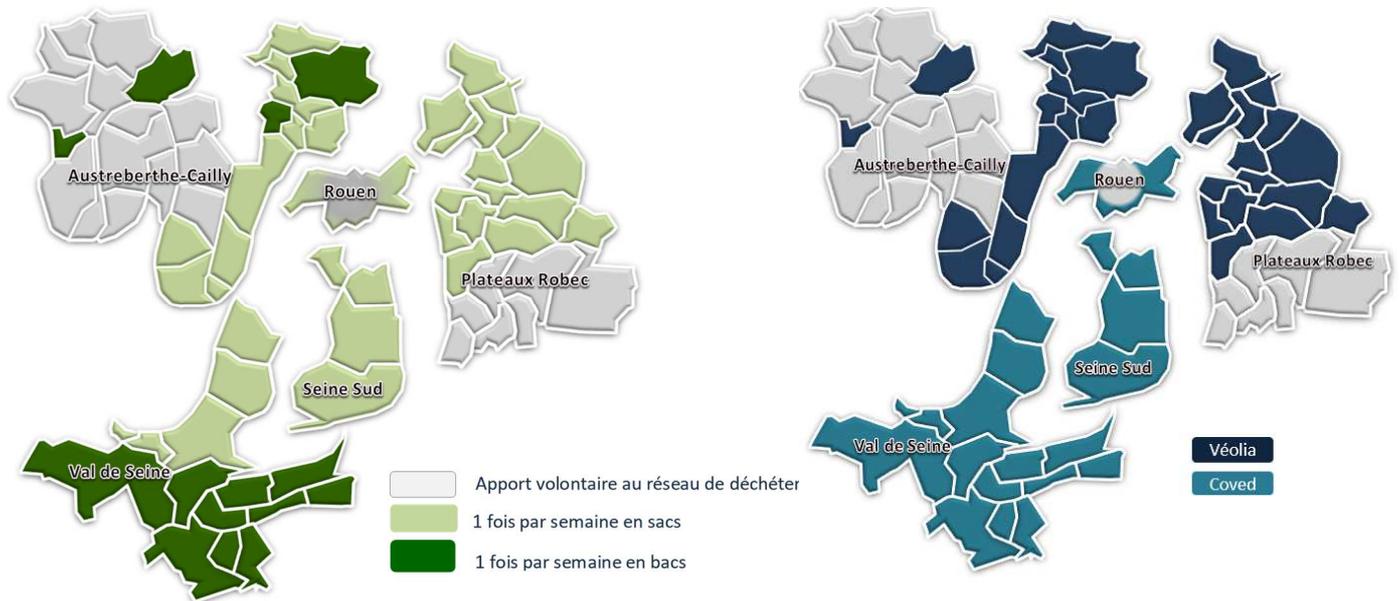
Dissociation des encombrants et des dépôts sauvages

Depuis janvier 2021, les dépôts sauvages sont dissociés des encombrants au regard des moyens spécifiques de collecte qui leur sont dédiés. Pour l'année 2023, les 2 flux collectés sont en baisse ; diminution de 9,4 % pour les encombrants, ainsi qu'une baisse de 6,36 % pour les dépôts sauvages.



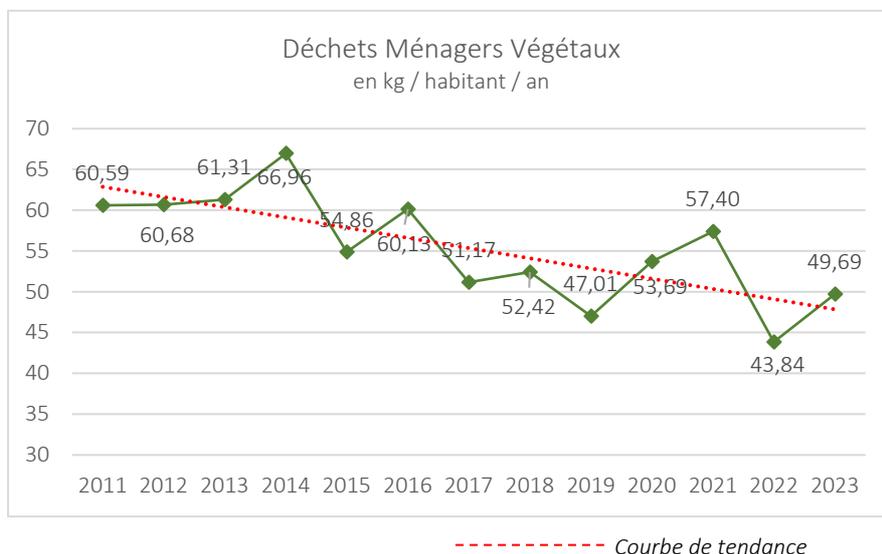
Les Déchets Ménagers Végétaux (DMV)

La collecte des Déchets Ménagers Végétaux, est effectuée en porte à porte sur 49 communes. Les autres communes sont collectées en apport volontaire via le réseau de déchetteries. La collecte est, selon les zones, assurée par les prestataires (Véolia, Coved).



En 2023, la collecte des déchets végétaux est en hausse par rapport à 2022, avec une évolution de 13,87 % de déchets collectés, reflétant un rebond après une année 2022 exceptionnellement basse, en lien notamment avec les conditions climatiques.

En 2023, la quantité produite par habitant est de **49,69 kg/hab**. Rapportée à la population bénéficiant du service (221 139 usagers) cela représente **113,20 kg/hab/an**.



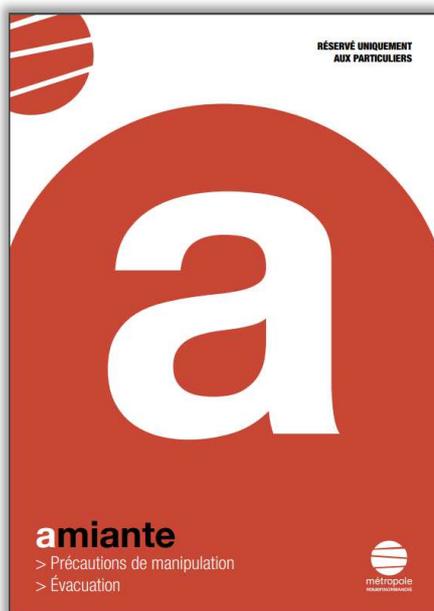
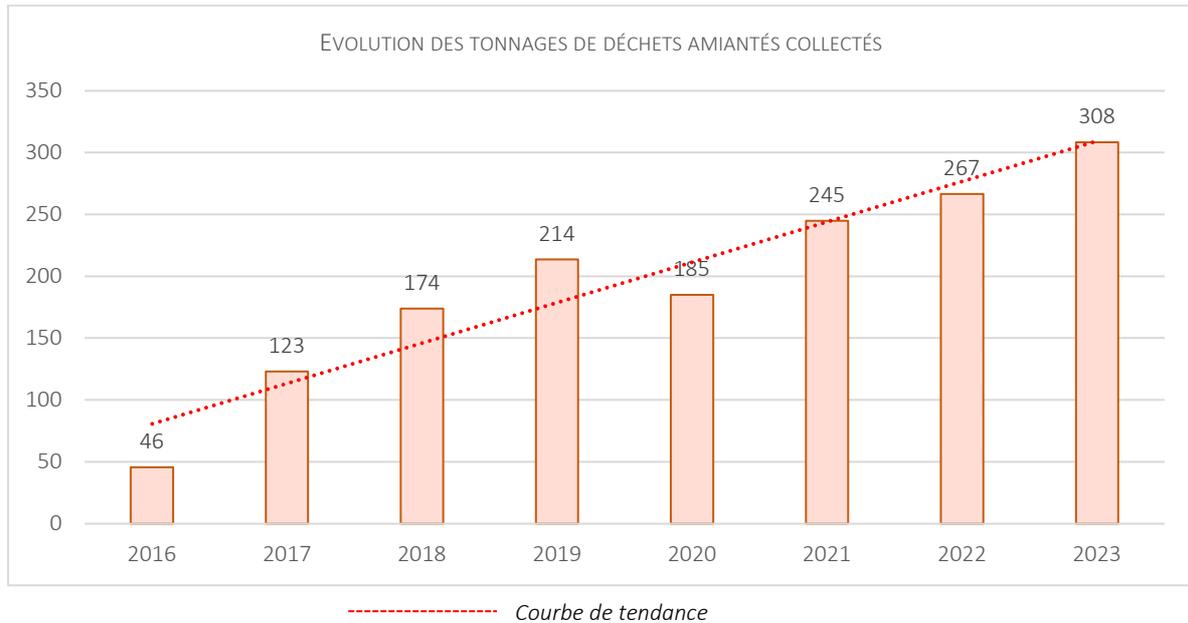
Il est complexe d'interpréter une tendance générale sur ce flux dont la variabilité est principalement liée aux conditions climatiques ; cependant, la tendance est à la baisse depuis 2011.

L'Amiante

La collecte des déchets amiantés s'effectue le samedi matin sur rendez-vous sur un site spécifique adapté.

Une rencontre préalable au domicile de l'utilisateur est assurée par les agents métropolitains qui sensibilisent les riverains au danger de l'amiante et leur expliquent la procédure de collecte et d'emballage de leurs déchets.

La Métropole distribue aux usagers des sacs adaptés à leurs quantités de déchets amiantés. En 2023, **308 tonnes** ont été collectées lors de ces rendez-vous mais également à la suite de dépôts sauvages.



Retrouvez toutes les informations pour évacuer votre amiante en toute légalité sur le site <http://www.metropole-rouen-normandie.fr>

Le réseau de déchetteries

Le réseau de déchetteries de la Métropole permet aux usagers de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte en raison de leur nature ou de leur volume. 15 déchetteries sont à la disposition des usagers sur le territoire Métropolitain.

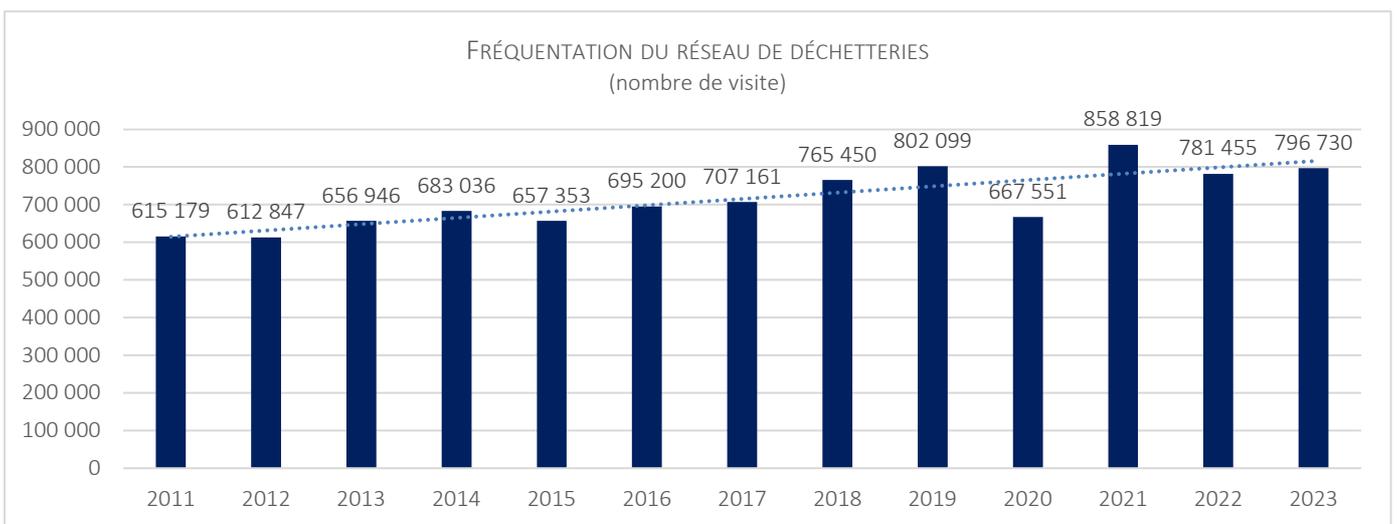
Les différents flux de déchets listés page 25 sont acceptés sur l'ensemble du réseau à l'exception des déchets suivants :

- *L'amiante : collectée sur rendez-vous sur le site de Petit Quevilly*
- *Les pneus de véhicules légers : uniquement à Anneville-Ambourville, Bois-Guillaume, Boos, Cléon, Saint-Etienne-du-Rouvray et Le Trait et Saint-Martin-de-Boscherville*



Anneville-Ambourville - 2701 route de Bourg Achard
Bois-Guillaume - 2001 rue Herbeuse
Boos - Rue des Canadiens
Caudebec-lès-Elbeuf - Zone d'activité du Clos Allard
Cléon - Rue Marie-Louise et Raymond Boucher
Darnétal - Sente de la Ravine
Déville-lès-Rouen - Impasse Barbet
Duclair - Hameau les Monts
Grand-Couronne - Allée Côte Mutel
Maromme-St Jean du Cardonnay - Côte de la Valette
Le Petit-Quevilly - Chemin du Gord
Rouen - Quai du Pré aux Loups
Saint-Étienne-du-Rouvray - Rue Désiré Granet
Saint-Martin-de-Boscherville - Chaussée Saint-Georges
Le Trait - Boulevard Industrie

Fréquentation du réseau des déchetteries



En 2023, les 15 déchetteries du réseau de la Métropole ont accueilli **796 730 visiteurs**, soit une augmentation de 1,95 % par rapport à 2022.

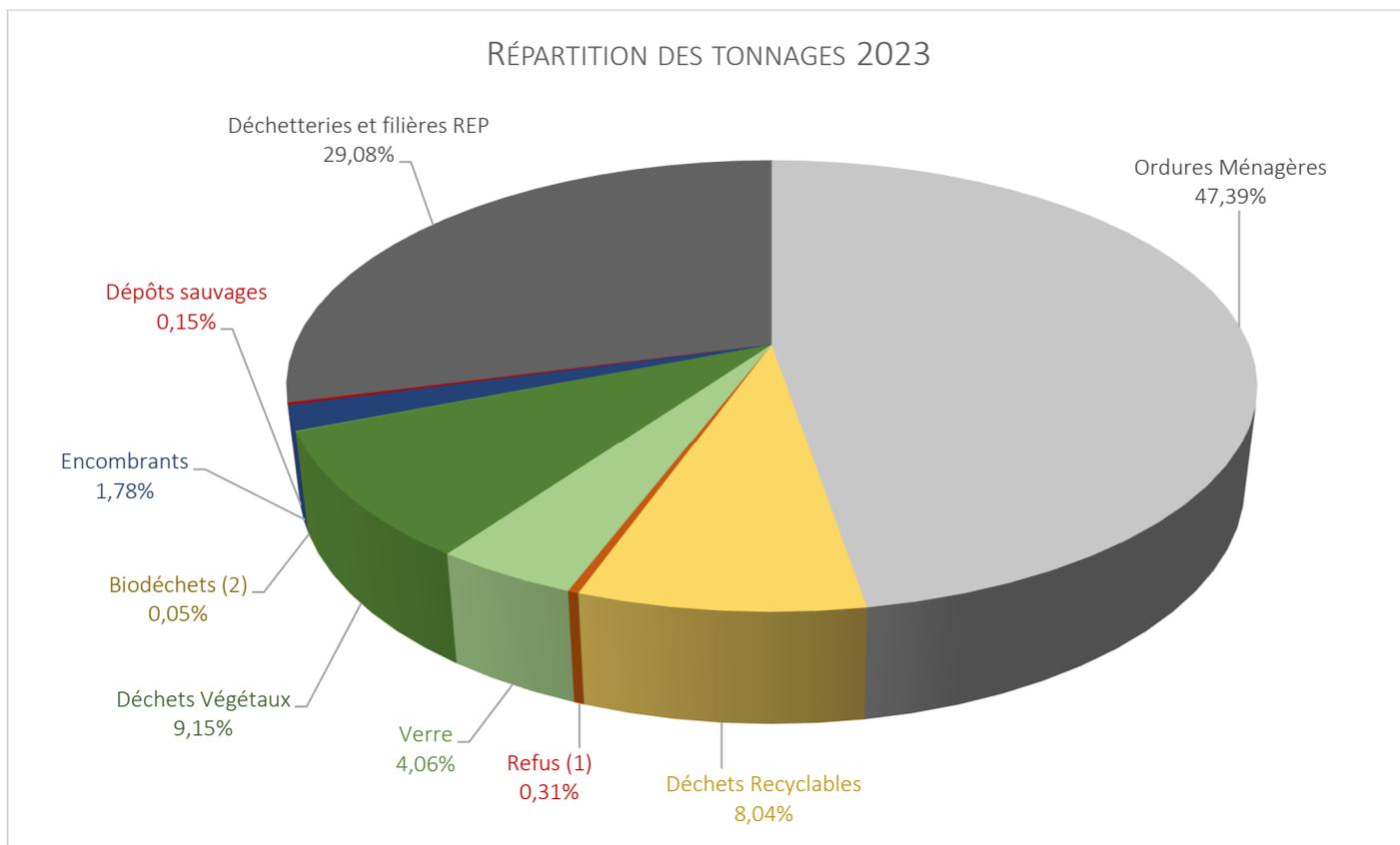
Les artisans et commerçants du territoire peuvent bénéficier d'un accès payant à la déchetterie. En 2023, ce service a généré **156 347,7 €** de recettes contre 183 480 € en 2022, soit une diminution de **14,8 %**.

Les apports en déchetteries des services techniques municipaux (DSTM) ont quant à eux généré **185 €** de recettes en 2023 contre 769 € en 2022.

Evolution des tonnages en déchetteries

Evolution des tonnages collectés en déchetterie	2021	2022	2023	Evolution		Evolution	
				2021/2022		2022/2023	
				(t)	(%)	(t)	(%)
TVI (Tout Venant Incinérable)	17 984	17 404	17 546	-581	-3,2%	143	0,8%
TVNI (Tout Venant Non Incinérable)	22 031	20 004	18 661	-2 026	-9,2%	-1 343	-6,7%
Gravats	23 020	19 716	11 594	-3 304	-14,4%	-8 122	-41,2%
Déchets Végétaux	17 835	16 531	18 867	-1 304	-7,3%	2 336	14,1%
Ferraille	3 600	3 093	2 957	-507	-14,1%	-136	-4,4%
Carton	589	614	583	26	4,4%	-32	-5,2%
Amiante	245	267	308	22	8,9%	42	15,7%
Batteries	33	24	24	-9	-26,8%	0	1,5%
Huiles Minérales	141	132	121	-8	-6,0%	-11	-8,4%
DDM (Déchets dangereux des ménages)	285	222	223	-63	-22,1%	1	0,7%
D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	2 546	2 337	2 411	-209	-8,2%	74	3,2%
ECO DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	343	335	327	-8	-2,4%	-8	-2,3%
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	4 406	4 343	4 541	-64	-1,4%	198	4,6%
TLC (Textiles, Linges et Chaussures)	1 355	1 216	1 190	-140	-10,3%	-25	-2,1%
Pneus	146	152	177	6	4,1%	25	16,1%
Bouteilles de Gaz	7	6	7	-1	-14,8%	1	21,9%
Piles et Néons	27	20	28	-6	-23,9%	8	38,8%
Protoxyde d'azote			3				
Cumul	94 593	86 416	79 570	-8 177	-8,6%	-6 846	-7,9%

Les tonnages collectés par le biais du réseau de déchetteries ont diminué de 7,9 % par rapport à l'année 2022. Cette baisse est rattachée à la présence d'amiante dans les gravats en 2023, empêchant les apports sur ce flux en déchetterie pendant plusieurs semaines.



	Tonnages			Evolutions 2021/2022		Evolution 2022/2023	
	2021	2022	2023	Valeur	%	Valeur	%
Ordures Ménagères	139 086	133 535	129 660	-5 551	-3,99%	-3 875	-2,90%
Déchets Recyclables	23 190	22 324	22 006	-866	-3,73%	-319	-1,43%
Refus ⁽¹⁾	613	689	835	76	12,33%	146	21,25%
Verre	11 326	11 045	11 103	-281	-2,48%	58	0,52%
Déchets Végétaux	28 690	21 983	25 032	-6 707	-23,38%	3 050	13,87%
Biodéchets ⁽²⁾		101	148			47	46,86%
Encombrants	6 030	5 341	4 859	-689	-11,43%	-482	-9,03%
Dépôts sauvages	481	443	415	-38	-7,90%	-28	-6,36%
Déchetteries et filières REP	94 593	86 416	79 570	-8 177	-8,64%	-6 846	-7,92%
Total	304 008	281 876	273 628	-22 132	-7,28%	-8 249	-2,93%

⁽¹⁾ Sont identifiés comme refus, les déchets recyclables réorientés vers l'incinération lors du vidage au centre de tri (présence d'ordures ménagères, déchets souillés...).

⁽²⁾ Biodéchets : expérimentation menée sur les professionnels volontaires en redevance spéciale incitative

La baisse générale des quantités constatée en 2022 se poursuit en 2023. Les apports en déchetterie ont diminué, en lien avec l'arrêt de la collecte des gravats sur quelques semaines.

La production de déchets par habitant pour l'année 2023 confirme l'aspect exceptionnel de l'année 2021 en lien avec la reprise de l'activité économique post covid, et rejoint l'objectif fixé.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Pour le traitement, la Métropole Rouen Normandie a transféré sa compétence au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR). Créé en 1999, ce Syndicat regroupe à ce jour 5 intercommunalités dont la Métropole, soit 614 317 habitants (population principale en vigueur au 1er janvier 2023) dont environ 80 % résident sur le territoire de la Métropole. Le SMEDAR a pour objet de coordonner le traitement et la valorisation des déchets ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

Les équipements du SMEDAR



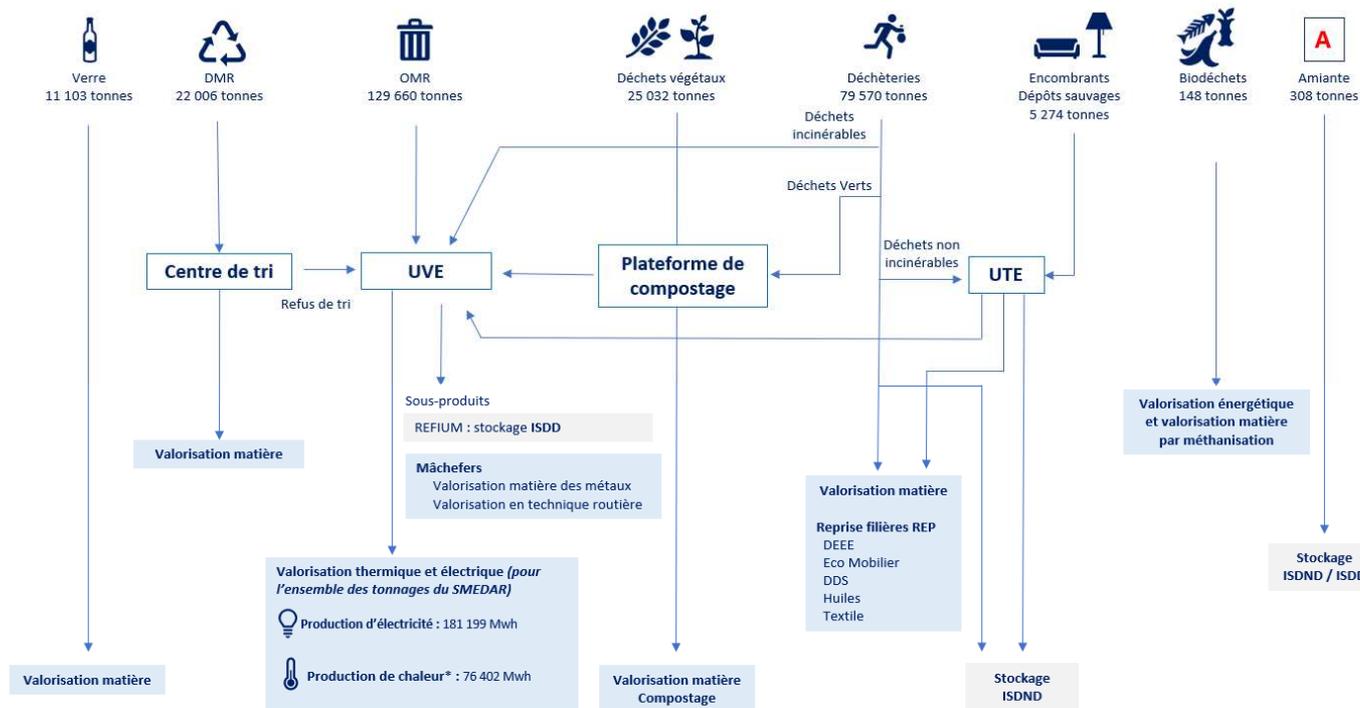
Source : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS SMEDAR 2020

L'ensemble des déchets collecté par les services métropolitains, ainsi que les déchets déposés dans les déchetteries du territoire, sont pris en charge par les sites du SMEDAR pour leur traitement ou leur transport vers les filières adaptées, à l'exception des textiles, Huiles usagées et D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Le SMEDAR a pour mission d'assurer les opérations de traitement et de valorisation des déchets, ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

Le SMEDAR a ainsi opté pour un schéma multi-filières de valorisation des déchets : valorisations matière, organique et énergétique. Le SMEDAR dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE), d'un centre de tri, d'une Unité de Traitement des Encombrants (UTE), située au 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly, ainsi que de 2 centres de compostage situés à Saint-Jean-du-Cardonnay, et à Cléon.

Le traitement des déchets des différents adhérents du SMEDAR étant mutualisé, il n'est pas possible de fournir des données spécifiques à la Métropole en dehors des tonnages entrants détaillés ci-dessous. Les quantités valorisées ainsi que les taux de valorisation présentés le sont à l'échelle de l'ensemble des adhérents du SMEDAR.

Les filières de traitement des déchets Métropolitains



* Ce réseau de chaleur permet d'alimenter 10 000 logements et plusieurs bâtiments publics des communes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly, ainsi que le siège du SMEDAR

Taux global de valorisation des déchets accueillis sur le site du SMEDAR

Le total général de déchets de la Métropole traités par incinération, recyclage, compostage ou enfouissement, s'élève à 264 954 tonnes pour l'année 2023. A l'échelle du SMEDAR, 453 938 tonnes ont été traités et ont intégré les différentes filières.

Sur ce total :

- 49 875 tonnes de déchets ont été triées et envoyées en recyclage matière (10,98 %)
- 66 783 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation agricole (14,7 %)
- 322 604 tonnes ont été traitées par valorisation énergétique (71,04 %)

Ainsi, **96,72 %** des déchets traités par le SMEDAR ont pu être valorisés en 2023.

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage

Le SMEDAR affiche un indice de réduction des déchets non dangereux (DND) envoyés en installation de stockage (ISDND), de -94,41 % entre 2010 et 2023.

Performance énergétique de l'installation

La performance énergétique du SMEDAR est de 97,5 % pour l'année 2023.

MESURES PRISES DANS L'ANNEE POUR PREVENIR OU ATTENUER LES

SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS

Le SMEDAR est engagé dans une démarche de réduction de son impact environnemental. Celle-ci s'est poursuivie en 2023, avec l'achèvement d'un audit environnemental des activités, et se poursuivra en 2024, avec la création d'un plan d'actions puis sa mise en œuvre progressive, qui interviendra à partir du second semestre

Actions en faveur de l'environnement

En 2023, le tri des biodéchets a été mis en place sur l'ensemble des sites du S.M.E.D.A.R. Des poubelles spécifiques ont été installées dans les différents lieux où les agents peuvent prendre leurs repas. Des « green cônes » ont été installés sur les sites, pour permettre un traitement local par compostage.

En matière de tri, le plan boost, engagé en 2022 avec l'ensemble des collectivités adhérentes et en partenariat avec Citéo, s'est achevé. Son objectif est d'accroître le tri des emballages et papiers et d'améliorer leur taux de recyclage, pour réduire toujours plus l'impact environnemental lié à ces catégories de déchets. Une nouvelle filière de recyclage a été mise en place sur l'ensemble des déchetteries, pour permettre le recyclage d'une partie des articles de bricolage et de jardin.

Dans le cadre du « BREF incinération » et du renouvellement de l'arrêté d'exploitation, des analyseurs en continu des rejets de mercure ont été installés sur l'UVE. Ils sont entrés en service, après une période nécessaire d'étalonnage, en décembre 2023.

Durant la période de l'Armada 2023, les déchets générés sur les différents bateaux participants à la manifestation ont tous été collectés par barge, afin de minimiser l'impact environnemental de leur gestion.

Dans le cadre du projet « design », des travaux ont démarré en août sur le quai de transfert de Cléon. Ils consistent en premier lieu à démolir un ancien bâtiment et en créer un nouveau à la place pour améliorer l'accueil et la vérification de la qualité des apports de déchets recyclables, avant leur transport vers le centre de tri. Les travaux portent également sur le réaménagement de la zone de réception des déchets incinérables. Ces travaux seront terminés en milieu d'année 2024.

Actions de prévention sécurité

En ce qui concerne le risque incendie, un nouveau dispositif de détection et protection des incendies a été déployé sur l'UTE. Celui-ci est en service depuis le mois d'août. Également, des travaux d'amélioration de la détection d'incendies ont été réalisés sur le centre de tri, au niveau des presses à balles, du courant de Foucault, de la presse à métaux et des stockeurs situés sous la cabine de tri. Un nouveau système de relevage des eaux d'extinction a aussi été mis en place. Enfin, des travaux ont eu lieu à l'ULM, des locaux techniques du siège et de la zone de stockage des balles d'O.M. résiduelles, entre mai et août, pour améliorer la défense incendie.

La réorganisation de la gestion des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) a été achevée sur l'ensemble des sites. En effet, malgré leur tri en déchetteries, des D.D.S. sont régulièrement retrouvés dans les autres flux, pris en charge sur les installations du SMEDAR. Ces modifications vont permettre d'améliorer la sécurité des agents qui doivent intervenir pour les séparer et les stocker en attente de leur transfert vers la filière extérieure de traitement. Cela s'est accompagné d'une formation de tous les agents concernés, qui s'est achevée début avril 2024.

Durant cette année, le poste d'accueil de l'écopôle a fait l'objet d'une rénovation complète. Celle-ci apporte plus de confort et améliore les conditions de travail des personnels. Une centralisation de la vidéosurveillance a également été déployée, pour permettre plus aisément de vérifier que l'ensemble du site est bien sécurisé.

En matière de cybersécurité, une politique de sécurisation des systèmes d'information et des sites et équipements a été engagée. Cela s'est traduit cette année par une campagne de sensibilisation sur ces problématiques pour l'ensemble des agents, l'élaboration d'une stratégie de protection, l'étude des différents scénarii potentiels et aujourd'hui viables d'attaques de nos systèmes informatiques, la quantification de leur impact et la recherche de procédures pour réduire le risque à son plus bas, en tenant compte des outils et technologies actuellement existantes. Le travail sur ce domaine se poursuivra en 2024, afin de prioriser les interventions puis déployer l'ensemble des éléments de protection nécessaires.

L'UVE

L'UVE (Unité de Valorisation Energétique) se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly.

L'UVE a une capacité annuelle de 325 000 tonnes d'incinérables.

Provenances des incinérables	Tonnages 2023
Collecte des OMR	322 604*
Refus de tri – Centre de Tri	
Incinérables - UTE	
Incinérables - déchetteries	
Résidus DV – Plateforme de compostage	

**données à l'échelle du SMEDAR*

LE CENTRE DE TRI

Le Centre de Tri se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly.

Le centre de tri dispose d'une capacité annuelle de 35 000 tonnes*

Tonnages triés en 2023 : 29 269 tonnes*

Tonnage verre en transit sur le centre de tri en 2023 : 15 164 tonnes*

**Données à l'échelle de l'ensemble des adhérents du SMEDAR*

Flux de déchets	Filières de traitement
Acier	Véolia – Rouen (76)
Aluminium	Véolia – Rouen (76)
Briques alimentaires	REVIPAC – Hondouville (27)
Carton	Véolia – Rouen (76)
Plastiques	VALORPLAST – Puteaux (92)
Verre	SIBELCO – Saint-Vigor-d'Ymonville (76) O-I France – Reims (51)
Papier	NORSK-SKOG – Golbey (88) GDE Normandie – Grand-Quevilly (76)
Gros de magasin	Ecophyse – Neuvy (37) GDE Normandie – Grand-Quevilly (76)

L'UTE

L'UTE (Unité de traitement des Encombrants) se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly. L'UTE a pour but de trier les déchets en provenance de la collecte des encombrants, des dépôts sauvages, ou des déchetteries, et destinés à partir en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

Cette unité de tri, permet de récupérer la part valorisable de ces déchets, et de limiter les quantités à destination des ISDND.

Tonnages entrant en 2023 : 31 386 tonnes à l'échelle du SMEDAR

PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Les plateformes de traitement pour produire du compost se situent à Saint Jean du Cardonnay et Cléon.

La capacité annuelle totale de traitement est de 51 000 tonnes, répartie sur les sites de Saint-Jean-du-Cardonnay (40 000 tonnes) et de Cléon (11 000 tonnes)

Tonnages traités en 2023 : 64 731 tonnes à l'échelle du SMEDAR

METHANISATION

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 076-200023414-20240619-C2024_0323-DE



L'installation de méthanisation se situe à Fresnoy-Folny (76)

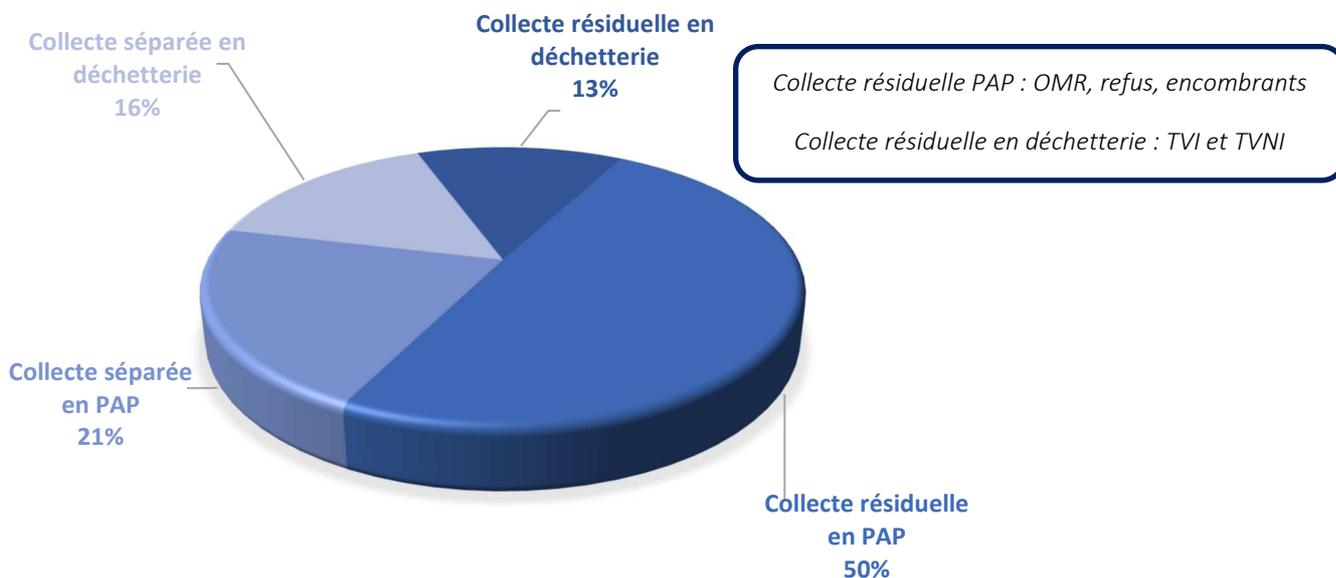
Tonnages traités en 2023 pour la Métropole de Rouen : 148 tonnes

DECHETS ISSUS DES DECHETTERIES

Les déchets des déchetteries sont triés par les usagers et envoyés vers les filières de traitement. Cependant, les déchets non incinérables issus des déchetteries transitent vers l'Unité de Tri des Encombrants (UTE) du SMEDAR, afin d'en extraire la partie valorisable.

Flux de déchets	Filières de traitement
Déchets incinérables	SMEDAR UVE – Grand Quevilly (76)
Déchets non incinérables	SMEDAR UTE – Grand Quevilly (76)
Déchets végétaux	Plateforme de compostage – Saint-Jean-du-Cardonnay (76) et Cléon (76)
DEEE	Véolia – Contrat Eco-Système
DEA	Sita – Contrat Eco-mobilier
Gravats	SERAF – Tourville-la-Riviere (76) Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) CBN – Tourville-la-Riviere (76) ISDI
Métaux ferreux et non-ferreux	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT -Grand-Quevilly (76) GARDET & DE BEZENAC - Yvetot (76) DERICHEBOURG - Grand-Quevilly (76) REVIVAL (Grand-Quevilly – 76) D'HONT (Beaussault – 76).
DDS	Plateformes de regroupement et de traitement TRIADIS (Rouen-76)
Amiante lié	SUEZ – Urville (14) - ISDND

La réduction de l'impact environnemental de la gestion des déchets constitue un enjeu majeur, qui est intégré dans le programme de modernisation de la collecte. Les performances de tri, ainsi que le développement de collectes séparées telles que les filières REP, permettent de réduire la part de déchets résiduels (62,96 % en 2023).



Article R. 541-49-1 du Code de l'environnement : la collecte séparée désigne « une collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique. »

Les filières REP (**R**esponsabilité **E**largie du **P**roducteur) permettent notamment de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que la Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchetteries, à l'exception de la collecte des TLC, qui s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.

Cette action de séparation des flux valorisables produit des recettes et réduit les tonnages, qui sinon, seraient orientés dans des centres d'élimination à des coûts élevés.

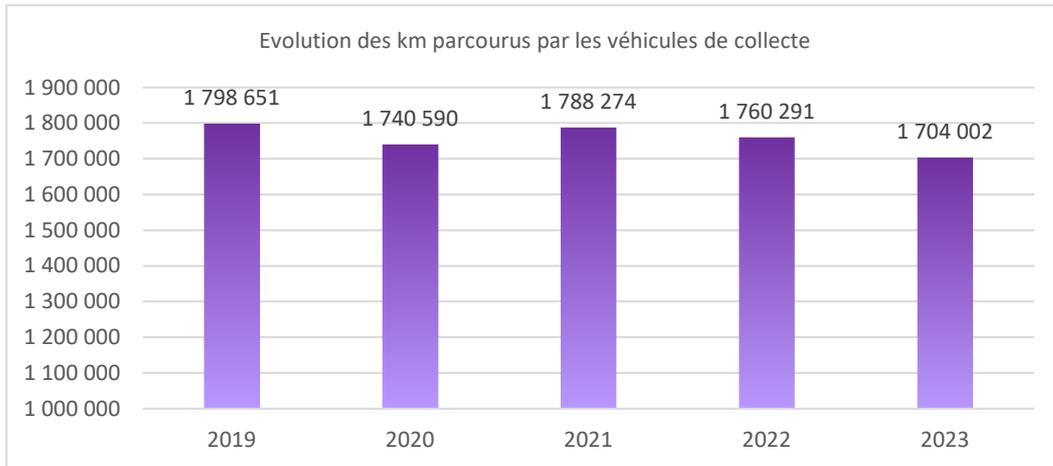
- La collecte des **Textiles, Linges et Chaussures (TLC)** représente **1 190 tonnes** en 2023, est restée en diminution avec une baisse de **2,10 %** par rapport à 2022.
- Les **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** représentent **2 411 tonnes** en 2023 et sont en augmentation de **3,18 %** par rapport à 2022.
- La collecte des **Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)** est en place sur 11 déchetteries. Cela a permis de détourner **4 541 tonnes**, soit une hausse de **4,57 %** par rapport à 2022.
- Les **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** font également l'objet d'une filière REP. **327 tonnes** ont été collectées par ce biais cette année, soit une baisse de **2,3 %** par rapport à 2022.
- La collecte des pneus mise en place sur 7 déchetteries, qui représente **177 tonnes**, soit une augmentation de **16,15 %** par rapport à l'année 2022.

Au total, **8 646 tonnes** de déchets ont été détournées des centres d'élimination par le biais des filières REP sur l'année 2023 soit une augmentation de **3,15 %** par rapport à 2022.

Evolution des distances parcourues par les véhicules de collecte

Des évolutions telles que la transition de la collecte du verre vers l'apport volontaire ou la réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères conduisent à réduire le nombre de kilomètres parcourus. L'optimisation régulière des circuits de collecte poursuit également cet objectif.

En 2023, le nombre de kilomètres parcourus par l'ensemble des véhicules de collecte a diminué de 3 % par rapport à 2022, en lien avec la réduction des tonnages collectés en 2023.



Les démarches sur la carburation des bennes à ordures ménagères se sont poursuivies avec l'investissement de bennes électriques en 2022, mises en circulation en début d'année 2024.

La Métropole poursuit sa réflexion sur les alternatives possibles en matière de carburation des bennes à ordures ménagères.

En 2023, la Métropole a investi dans 4 véhicules de collecte électriques, dont la livraison est prévue fin 2024.

Le nombre de véhicules électrique devrait être de 8 à fin 2024, soit 12% du parc actuel.

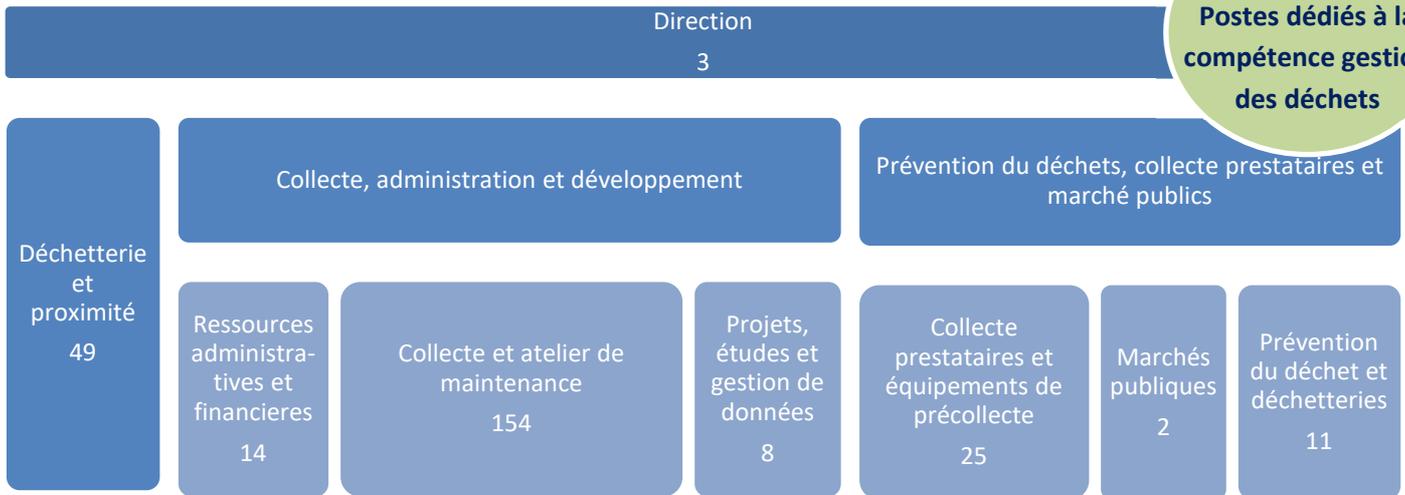
Production de chaleur

L'usine d'incinération VESTA du SMEDAR alimente en chaleur le réseau VESUVE, exploité par la Métropole depuis le 1^{er} juillet 2018. Ce réseau permet de distribuer l'énergie vers les villes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly. En 2023, 76 402 MWh ont été délivrés par le SMEDAR au réseau VESUVE. Le reste de la vapeur produite par les chaudières est transformé en énergie électrique grâce à un turboalternateur. La puissance récupérable est de 32 mégawatts.

L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

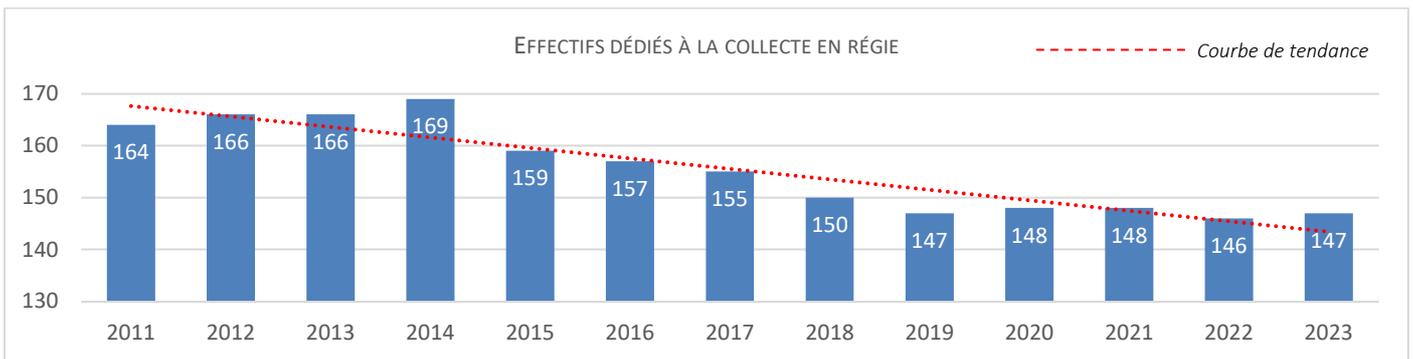
Les moyens humains pour l'année 2023

266
Postes dédiés à la
compétence gestion
des déchets



Les effectifs dédiés à la gestion des déchets sont stables.

Les moyens humains dédiés à la collecte en régie ont pu être réduits grâce aux actions du programme de modernisation du service de collecte telles que l'évolution de la fréquence de collecte et l'optimisation des circuits.



Parallèlement, les effectifs dédiés à l'exécution du marché par les prestataires de collecte représentent 145 agents pour l'année 2023.

Indicateurs liés aux accidents sur les installations

La collecte des déchets est une activité reconnue à risques professionnels importants. La Métropole Rouen Normandie a été certifiée OHSAS 18001 en 2008 sur le périmètre de la Direction de la Maîtrise des Déchets (DMD) et est en cours de mise en conformité avec la norme ISO 45001. Il s'agit de normes structurant la mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail, qui vise à mieux prévenir les risques afin d'améliorer en continu la performance de l'activité en matière de santé et sécurité. Dans ce cadre, la maîtrise des risques professionnels au sein de la DMD implique la définition d'une stratégie liée aux enjeux dans le contexte de l'organisation.

Le système de management a également pour but de favoriser la participation des travailleurs et la prise en compte des attentes des parties prenantes. Sa mise en œuvre se traduit par une déclinaison de la stratégie en actions opérationnelles, dont l'efficacité est suivie grâce à des indicateurs auxquels sont reliés des objectifs.

Pour l'année 2023, la DMD a enregistré 30 accidents avec arrêt, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2022. Ces accidents ont généré 1 908 jours d'arrêt, soit 276 jours de moins qu'en 2022.

Les mesures de prévention définies et les événements marquants font l'objet d'une communication via des quarts d'heure sécurité, et des observations sur le terrain permettent de contrôler la pertinence et l'application des consignes de sécurité. Des actions sont en cours afin de réduire les risques de glissades, ou liés à la manutention (principaux risques de l'activité).



INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

2023	Ordures Ménagères	DMR et Verre	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux	Biodéchets	Encombrants	Amiante
Fréquence	C1 à C7*	DMR : C0,5 à C1* Verre en PAV	13 déchetteries en régie et 2 en prestataires	C1*	C1*	Collecte sur rendez-vous et programmée en collectifs	Collecte sur rendez vous
Collecte et mise à disposition de contenants	Régie et prestataires PAP - PAV Bacs, sacs et colonnes	Régie et prestataires PAP - PAV colonnes		Prestataires	Régie	Régie et prestataires	Prestataire
Transport	Régie et prestataires Apports au SMEDAR + 2 quais de transferts	Régie et prestataires Apports au SMEDAR + 2 quais de transferts	Prestataires et SMEDAR	Prestataires	Régie et prestataires	Régie et prestataires	Prestataire
Traitement	Incineration gérée par le SMEDAR	Tri géré par le SMEDAR	Déchets traités par le SMEDAR Déchets particuliers (DEEE - NEON - FER - DMS) par prestataires	Traitement par le SMEDAR	Méthanisation	Traitement par le SMEDAR	Traitement par le prestataire

* C0,5 : collecte un jour toutes les deux semaines, C1 : collecte un jour par semaine, C7 : collecte tous les jours.

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Le financement de la politique déchets menée par la Métropole Rouen Normandie est majoritairement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti qui n'est donc pas lié à l'utilisation du service ou au volume de déchets collecté.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service que sont les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers assimilés.

Dans un souci d'harmonisation, la Métropole Rouen Normandie a adopté un dispositif de convergence des taux, qui a abouti à l'instauration d'un taux unique en 2020 de 8,06 %.

LA REDEVANCE SPECIALE

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages .

Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est de 2 640 litres/semaine pour les producteurs non exonérés de TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés.

Au-delà de ces seuils, le tarif appliqué est de 3,04 €/100 litres OMR, 1,62 €/100 litres DMR et 2,74 €/100 litres pour les biodéchets.

Une recette de 2 906 532 € a été générée par cette activité en 2023.

Population desservie et quantités de déchets collectés

2023	OMR	BIO *	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants	DMR, Verre, cartons et refus	Tous flux
Population totale desservie	503 772	21	521 782	504 832	503 772	503 772	503 772
Tonnage global de la collectivité	129 660	148	69 190	25 032	5 273	33 944	263 247
Kg/hab. MRN	257,38	-	132,60	49,59	10,47	67,38	518
Kg/hab. données métropoles pour l'année 2021	239		125			70	477
Ecart / Ratio national	8 %	-	2 %	-	-	-2 %	22 %

*Collecte des biodéchets pour les professionnels en 2023. Les données rapportées à la population n'étant pas représentatives, elles ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

NB : Les tonnages collectés en déchetteries ne prennent pas en compte les gravats, conformément aux usages de la matrice de comptabilité analytique ComptaCoût.

NB : Données des métropoles issues du référentiel matrices des coûts MAJ 2023 sur données 2021 – échantillon de 17 métropoles

Les ratios nationaux urbains montrent que les quantités d'OMR demeurent plus importantes que la moyenne nationale (4 %) au détriment des quantités de déchets triés comme le verre et les recyclables (-10 % par rapport au ratio national). Une réflexion est donc menée afin d'améliorer les performances de tri de la Métropole.

La gamme de services proposés par la Métropole est assez large, avec notamment une collecte en porte à porte des déchets végétaux, sur appel pour les encombrants et sur rendez-vous pour l'amiante.

La Métropole a fait, pour le réseau des déchetteries, le choix d'un maillage régulier de son territoire, en limitant les horaires d'ouverture, afin d'optimiser le ratio visiteurs par heure. Mais en comparaison des données nationales, la faiblesse des apports par habitant s'explique principalement par la présence d'une collecte de végétaux en porte à porte, contrairement à d'autres collectivités qui n'auraient pas mis en place ce service sur leur territoire, conduisant ainsi leurs administrés à les déposer en déchetterie.

Bilan financier des réalisations au 31 décembre 2023

Budget de fonctionnement en 2023

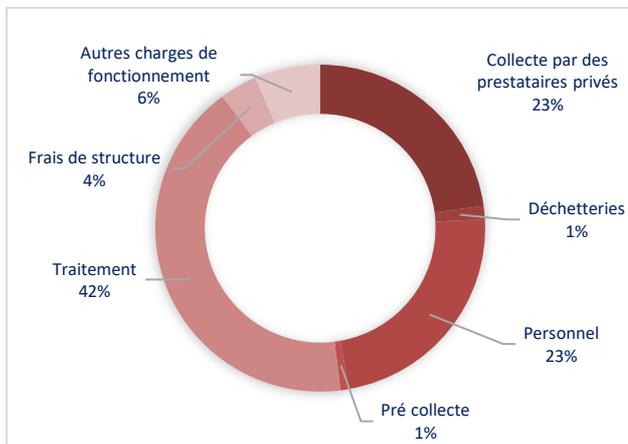
60 402 373 € HT de dépenses

-0.80 % par rapport à 2022 (HT)

Soit 65 021 094 € TTC

Les dépenses de fonctionnement HT sont stables. Les coûts de traitement sont en diminution compte tenu de la baisse des tonnages (-8,82 %) pour l'année 2023.

Les frais liés à la collecte par les prestataires privés, sont quant à eux, en augmentation (+7,50 %), sous l'effet de la conjoncture inflationniste impactant les indices de révisions des prix.



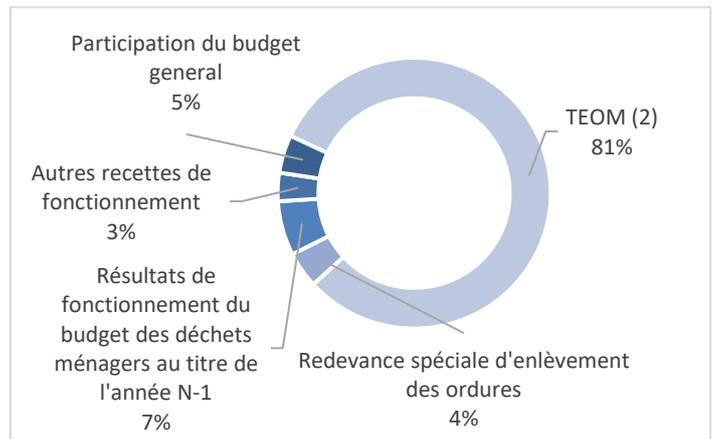
59 533 946 € HT de recettes (soit 59 533 946 € TTC)

+5,59 % par rapport à 2022

Soit 66 920 049 € HT avec la Participation du budget général et le résultat de l'année N-1 (soit 66 920 049 € TTC)

Les recettes de fonctionnement propres au budget déchets connaissent une progression par rapport à l'année 2022, justifiées par l'augmentation du montant des recettes de la TEOM, en lien avec la revalorisation des bases, décidées par l'Etat.

Le produit de la TEOM et, dans une moindre mesure, la recherche de subventions complémentaires, contribuent à alléger significativement le soutien du budget général à l'équilibre général.



(2) POUR MEMOIRE – Minoration de la recette de TEOM -Attribution de compensation - partie II – Dotations TEOM – budget principal

En 2023, la TEOM représente 81,30 % des recettes de fonctionnement (participation du budget général incluse) et couvre 90,07 % des dépenses de fonctionnement.

<i>Part de la TEOM dans le financement du service (TEOM/Dépenses de fonctionnement TTC)</i>	
<i>En 2021</i>	80,56 %
<i>En 2022</i>	78,42 %
<i>En 2023</i>	90,07 %

Budget d'investissement en 2023

Dépenses d'investissement

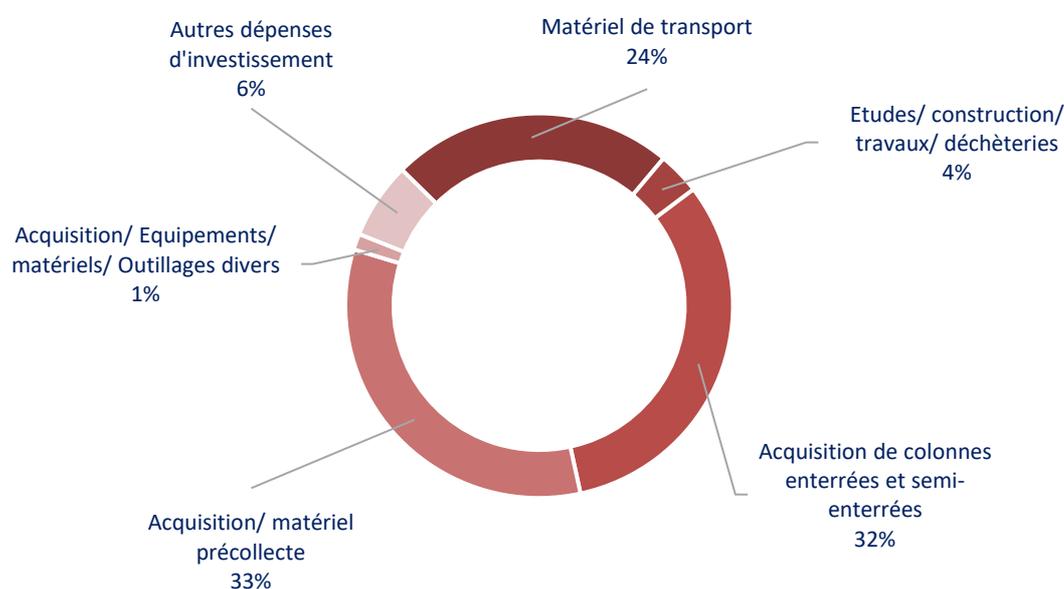
7 706 350 € HT de dépenses

+16,7 % par rapport à 2022

Soit 9 076 846 € TTC

Les investissements sont en hausse en comparaison à 2022, dû notamment à l'acquisition de matériel de précollecte, et de colonnes enterrées.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Matériel de transport	1 884 312 €	2 161 931 €	1 818 858 €
Etudes/ construction/ travaux/ déchèteries	358 291 €	243 826 €	274 941 €
Acquisition de colonnes enterrées et semi-enterrées	3 069 469 €	1 872 345 €	2 458 108 €
Acquisition/ matériel précollecte	1 329 009 €	1 609 365 €	2 555 144 €
Acquisition/ Equipements/ matériels/ Outillages divers	314 309 €	103 904 €	103 462 €
Autres dépenses d'investissement	423 149 €	614 562 €	495 837 €
Total HT	7 378 539 €	6 605 933 €	7 706 350 €



Recettes d'investissement

7 759 147 € HT de recettes

+22,78 % par rapport à 2022

Soit 7 759 147 € TTC

Les recettes d'investissement sont également en hausse en 2023, en corrélation avec l'augmentation des dépenses d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors écritures d'affectation du résultat)	Année 2021 HT	Année 2022 HT	Année 2023 HT
OPERATIONS RELLES	3 029 268 €	1 887 267 €	2 337 227 €
OPERATIONS D'ORDRE (Amortissements et sortie d'éléments d'actif)	3 947 404 €	4 282 394 €	5 421 919 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT HT	6 976 672 €	6 169 661 €	7 759 147 €

NB : les recettes d'investissement ci-dessus n'intègrent pas le résultat de l'année antérieure reporté.

Montants des principales prestations rémunérées à des entreprises s

ID : 076-200023414-20240619-C2024_0323-DE

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en € HT 2023
COLLECTE				
COVED	Collecte déchets LOT 1	Marché public	30/09/2023	6 313 376 €
COVED	Collecte déchets LOT 3	Marché public	30/09/2023	181 855 €
VEOLIA	Collecte déchets LOT 2	Marché public	30/09/2023	6 490 319 €
SOUS TOTAL COLLECTE				12 985 550 €
PRE-COLLECTE				
PTL	Fourniture, livraison et reprise de sacs pour la collecte des OMR et DMR	Marché public	17/03/2023	179 614 €
PTL	Fourniture, livraison et reprise de sacs pour la collecte des Déchets Végétaux	Marché public	17/03/2023	67 580 €
BLARD ENVIRONNEMENT	Fourniture, livraison de conteneurs aériens	Marché public	28/03/2026	41 538 €
COLLECTAL	Fourniture, livraison d'abris et de conteneurs enterrés	Hors marché		4 138 €
PTL	Fourniture et livraison de sacs à déchets - OMR et DMR	Marché public	12/07/2027	82 553 €
PTL	Fourniture et livraison de sacs à déchets - DMV	Marché public	12/07/2027	53 205 €
UGAP	Achat de bacs	Hors marché		1 210 807 €
ESE France	Fourniture, livraison de pièces détachées pour bacs	Marché public	06/03/2025	6 915 €
SULO France	Fourniture et livraison de pièces détachées pour CSE et CE	Marché public	05/12/2025	84 559 €
COLLECTAL	Fourniture et livraison de corbeilles à compaction solaire	Marché public	29/11/2026	4 070 €
SOUS TOTAL PRE-COLLECTE				1 734 979 €
GARAGE				
UGAP	Achats de BOM	Hors marché		1 283 101 €
EUROVOIRIE / TERBERG	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Marché public	13/01/2024	9 964 €
SEMAT	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Marché public	13/01/2024	36 914 €
DEMOLIN	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Hors marché		10 336 €
FAUN	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Marché public	12/05/2024	19 003 €
GENIE FLEXION	Réparations et fr de pièces détachées pour équipements hydrauliques	Marché public	28/06/2025	6 065 €
HYDRAUNORM	Réparations et fr de pièces détachées pour grues sur camions	Hors marché		17 704 €
RAGUES ROUEN	Fourniture de pièces détachées pour véhicules VL,VUL, PL	Marché public	08/03/2025	14 403 €
CONTITRADE	Fourniture et livraison de pneumatiques pour les PL de la MRN	Marché public	07/08/2023	43 032 €
HAUTOT & FILS	Fourniture de pièces détachées pour BOM	Hors marché		5 693 €
GARAGE PREVOST	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Marché public	10/07/2027	28 208 €
NORMANDIE HYDRAULIQUE	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Marché public	26/09/2025	22 095 €
ROUEN TRUCKS NORMANDIE	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Marché public	10/07/2027	67 000 €
EASYVOIRIE	Fourniture de pièces détachées pour BOM	Hors marché		10 000 €
SOUS TOTAL GARAGE				1 573 518 €
AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS				
ELIS NORMANDIE	Location des EPI	HORS MARCHÉ		62 729 €
ELIS NORMANDIE	Location des EPI	M22099	07/11/2026	25 798 €
RG France	Achats des EPI pour la tête, travail en hauteur et EPI catégorie III	Appel d'offre 4 ans - M211	01/03/2025	290 €
SRVP	Achats des EPI pour les mains	Appel d'offre 4 ans - M211	01/03/2025	37 048 €
SRVP	Achats des EPI pour les pieds	Appel d'offre 4 ans - M211	01/03/2025	9 186 €
COTY	Achats des EPI pour les pieds "chaussures ripeur"	Appel d'offre 4 ans - M211	26/08/2025	8 262 €
SRVP	Achats des EPI pour les vêtements de travail	Appel d'offre 4 ans - M211	01/03/2025	8 322 €
CLS	Géolocalisation	Appel d'offre 4 ans - M218	02/05/2025	20 217 €
MAIRIE DE ROUEN	Convention prestations véhicules	convention		38 307 €
SOUS TOTAL AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS				210 159 €
TOTAL				16 504 206 €

Aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés – recettes fonctionnement

Intitulé	Montants 2023
SOUTIEN OCAD3E	213 043 €
REVERSEMENT SMEDAR DECHETS DIFFUS SPECIAUX	33 848 €
REVERSEMENT SMEDAR DECHETS ELEMENTS AMEUBLEMENT	384 835 €
REVERSEMENT DECHETS METALLIQUES	363 785 €
TOTAL	995 511 €

Comptabilité Analytique : Matrice Compta Coût®

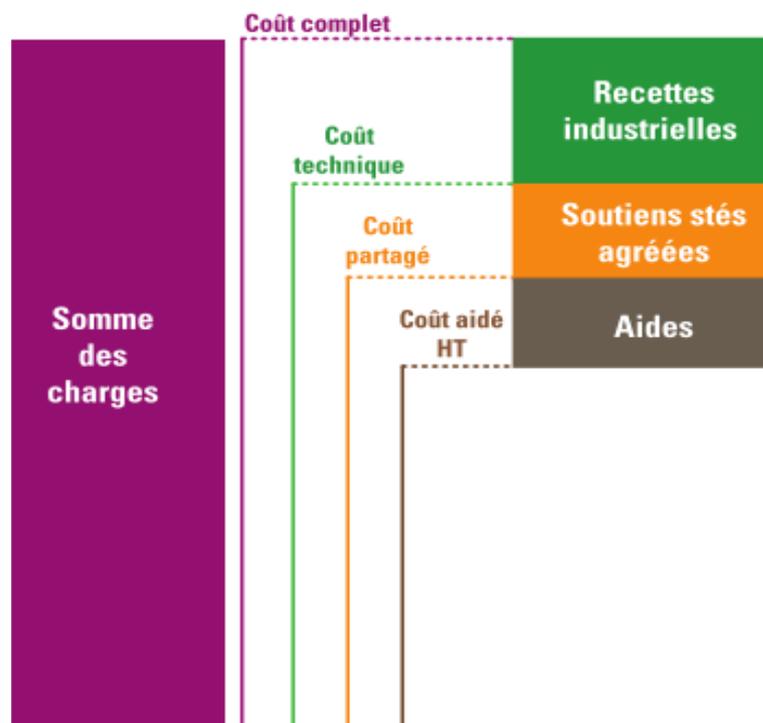
La Métropole Rouen Normandie présente dans les pages suivantes, en application de la **loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015**, une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la **méthode Compta Coût®** conçue par l'ADEME.

Ces informations sont extraites d'une **matrice des coûts normée**, identique pour toutes les collectivités participantes, directement alimentée par la source comptable. Elle permet de présenter des coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode unique (méthode Compta Coût®) et donc à terme des comparaisons entre collectivités.

La matrice de comptabilité analytique bien que s'appuyant sur les données comptables, nécessite un certain nombre **d'opérations de retraitement** du compte administratif pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités. Le résultat final sera donc **différent du compte administratif** et se présentera sous la forme d'un état des charges et produits associés pour chacun des flux de déchets (parfois à l'aide d'une clé de répartition selon la part de chaque type de déchets : ordures ménagères, recyclables, végétaux...). Ces informations sont ensuite intégrées à la base de données nationale **SINOE® Déchets** (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement) de l'ADEME, qui permet la présentation des coûts du service public de gestion des déchets.

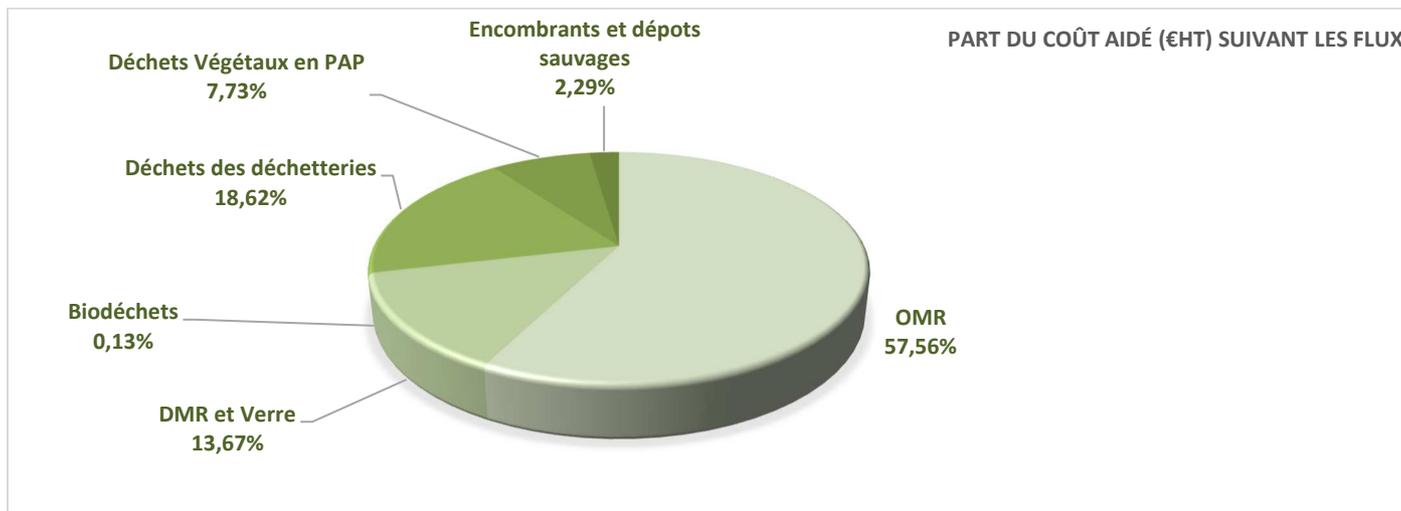
L'intérêt de cette méthode est qu'elle est stable dans le temps, compatible avec les logiciels courants de comptabilité analytique, largement adoptée par les autres collectivités, reconnue par de nombreux acteurs, notamment pouvoirs publics, professionnels et associatifs, et fondée sur des données comptables fiables. Elle permet de suivre l'évolution annuelle, ici sur 3 ans, et d'identifier le poids relatif de chaque flux de déchet dans la dépense, afin de déterminer **des axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets**. Toutefois, elle nécessite une interprétation prudente, car les niveaux et modalités de services diffèrent d'une collectivité à l'autre (fréquence, apport volontaire, collecte des déchets végétaux...).

Le **Coût aidé Hors Taxe** présenté dans les pages suivantes est calculé à partir du coût complet de la collectivité pour chaque flux de déchet selon la méthode ci-dessous et répartie ensuite par habitant ou par tonne collectée.



Part relative des flux dans le coût aidé du service public de collecte et traitement

Année 2023	OMR	DMR et Verre	Biodéchets	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants et dépôts sauvages	TOTAL
Coût aidé HT	33 956 714 €	8 066 640 €	78 068 €	10 986 301 €	4 558 673 €	1 350 000 €	58 996 396 €



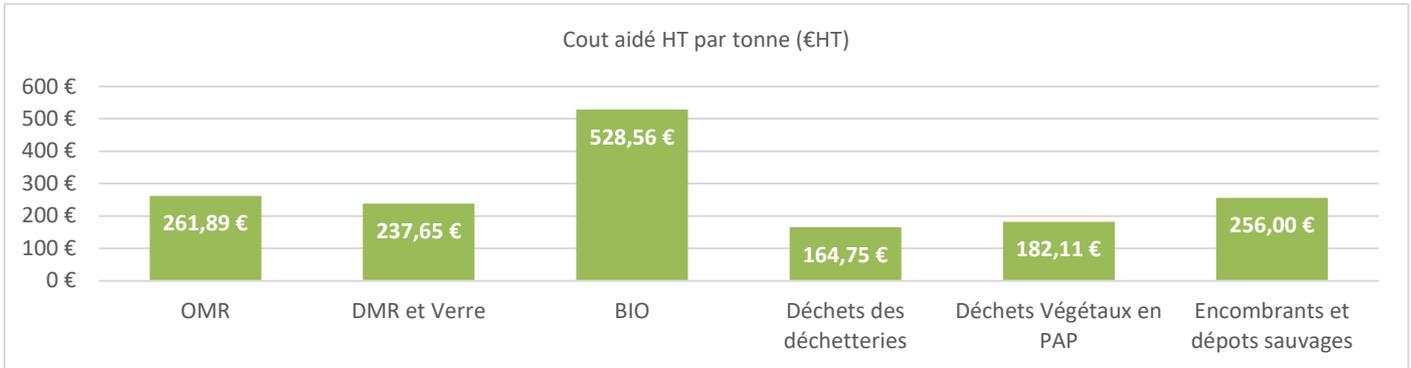
La part des ordures ménagères est la plus importante, compte tenu des tonnages collectés. Il est intéressant de chercher à prévenir la production et à favoriser un meilleur tri, puisque la gestion des emballages recyclables est moins coûteuse que le traitement des OMR.

En 2023, la Métropole a poursuivi la collecte des biodéchets pour les professionnels volontaires inscrits en redevance spéciale incitative. Cette collecte concerne 21 professionnels en 2023.

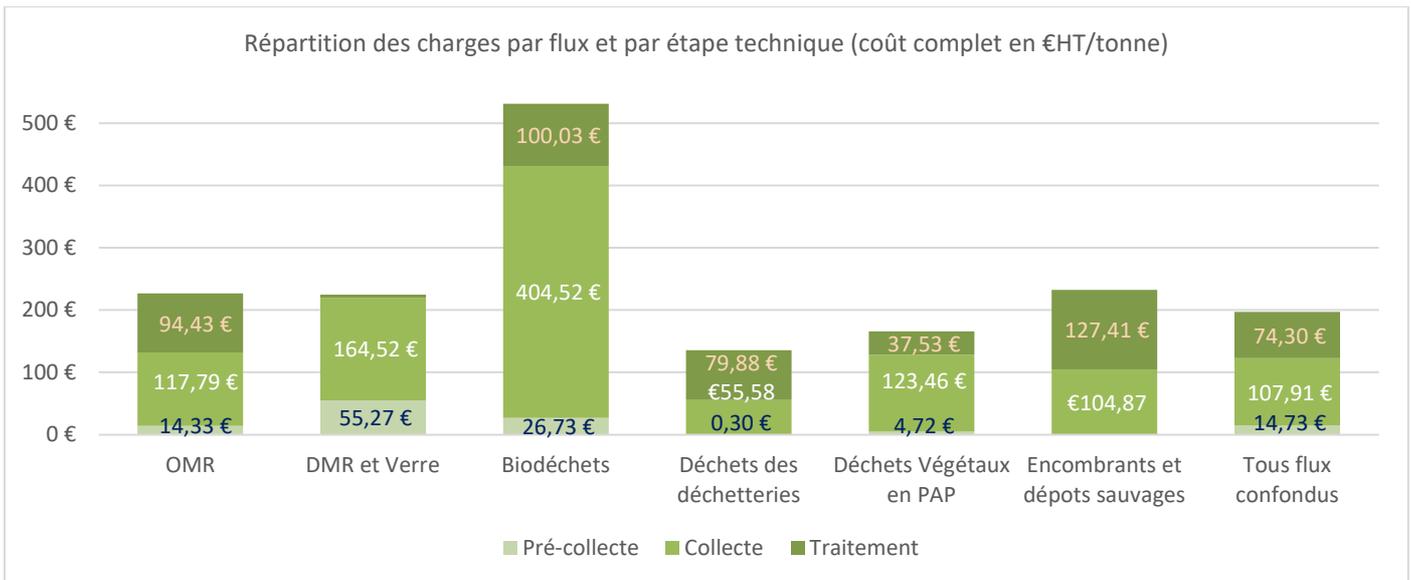
La collecte des biodéchets étant réalisée uniquement sur les professionnels, les coûts qui en résultent ne sont pas représentatifs.

Coûts des différents flux ramenés à la tonne

Année 2023	OMR	DMR et Verre	Biodéchets	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants et dépôts sauvages	Tous flux confondus
Coût aidé HT Par tonne	261,89 €	237,65 €	528,56 €	164,75 €	182,11 €	256,00 €	225,13 €



On constate le bilan économique favorable aux recyclables par rapport aux ordures ménagères, notamment lié aux modalités de collecte (exclusivement en apport volontaire pour le Verre). Le bilan à la tonne de ce flux est pénalisé par la faible densité des DMR dont l'impact financier est significatif malgré un coût de traitement nul.



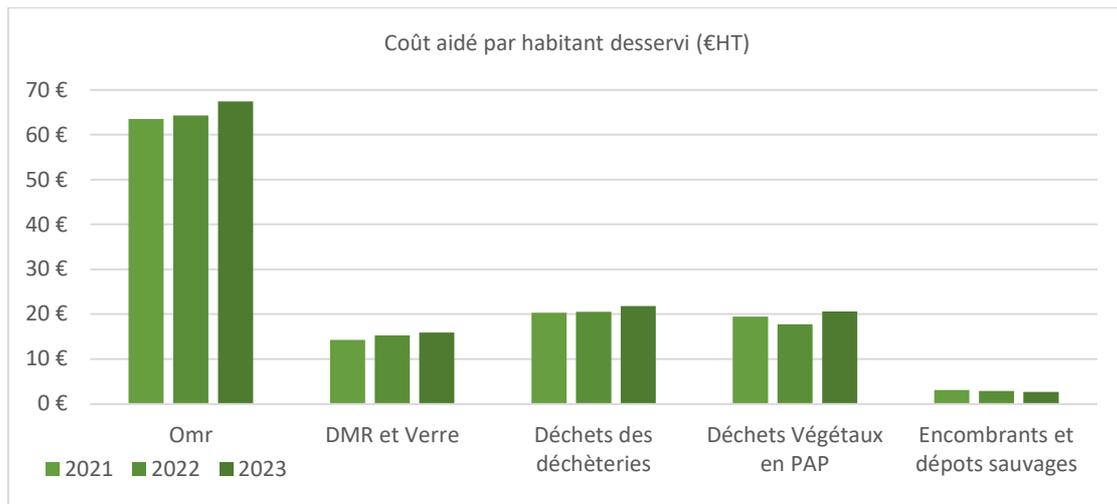
La répartition des charges varie de façon significative en fonction des flux collectés. Les flux faisant l'objet d'une valorisation matière bénéficient de coûts de traitement nuls ou très faibles mais demeurent plus onéreux sur l'étape collecte. Les encombrants et dépôts sauvages supportent, quant à eux, un coût de traitement à la tonne très important. Le coût entre déchetteries et végétaux n'est pas comparable en l'état, car les flux en déchetteries regroupent aussi des déchets à incinérer ou à enfouir dont le coût de traitement est plus onéreux. Les déchets végétaux, lorsqu'ils sont collectés en porte à porte, ont un coût de collecte 2,2 fois supérieur à une collecte via le réseau de déchetteries. Les coûts liés aux biodéchets concernent exclusivement la collecte des professionnels ; soit 21 professionnels volontaires et inscrits en redevance spéciale incitative. Le coût de collecte est élevé, puisqu'il est rapporté au faible tonnage collecté (148 tonnes).

Evolution des coûts

Evolution des coûts aidés HT par flux en €HT/habitant desservi

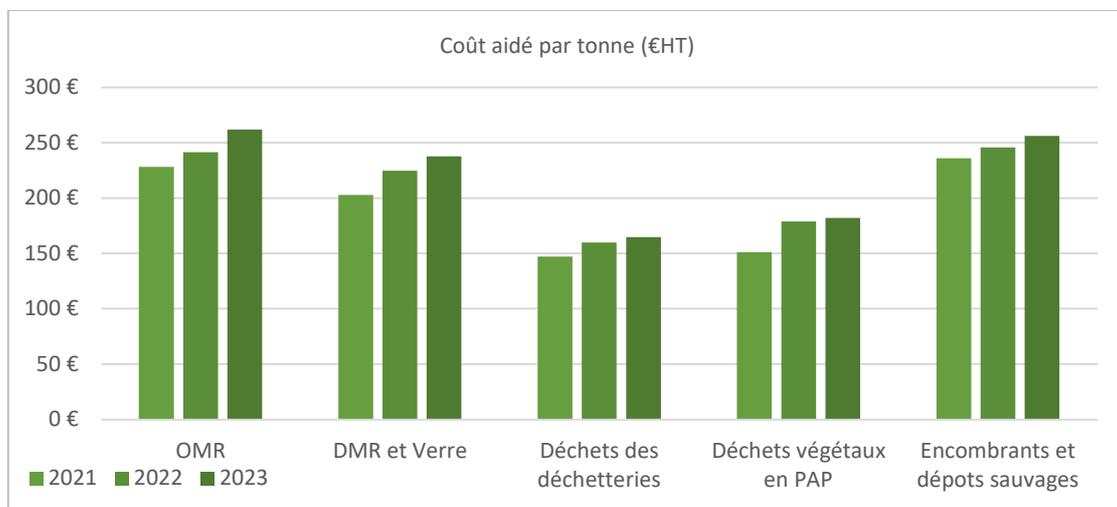
Année	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants et dépôts sauvages
2021	63,51 €	14,26 €	20,32 €	19,46 €	3,07 €
2022	64,30 €	15,25 €	20,52 €	17,77 €	2,83 €
2023	67,40 €	15,89 €	21,81 €	20,61 €	2,68 €

Il est à noter que le montant cumulé de l'ensemble des flux diffère du coût à l'habitant tous flux confondus en raison de la prise en compte du nombre d'habitants réellement desservis pour la collecte des déchets végétaux (221 139 habitants) et pour les déchets des déchetteries (521 782 habitants).



Evolution des coûts aidés €HT par flux ramenés à la tonne

Année	OMR	DMR et Verre	Biodéchets	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants et dépôts sauvages
2021	228,22€	202,84 €		147,11 €	151,22 €	235,98 €
2022	241,45 €	224,54 €	465,97 €	159,74 €	178,71 €	245,78 €
2023	261,89 €	237,65 €	528,56 €	164,75 €	182,11 €	256,00 €



Evolution du coût aidé HT en euros/habitant tous flux confondus

Année	Ensemble des flux
2017	105,62 €
2018	108,66 €
2019	106,42 €
2020	106,60 €
2021	109,84 €
2022	110,83 €
2023	117,11 €



Le coût aidé hors taxes pour l'ensemble des flux est de 117,11 € euros par habitant en 2023, contre 110,83 € en 2022. Cette évolution est en lien avec la hausse générale des coûts de structure (énergie, carburants, personnel), et de collecte en prestation (forte hausse des indices de révision des prix).

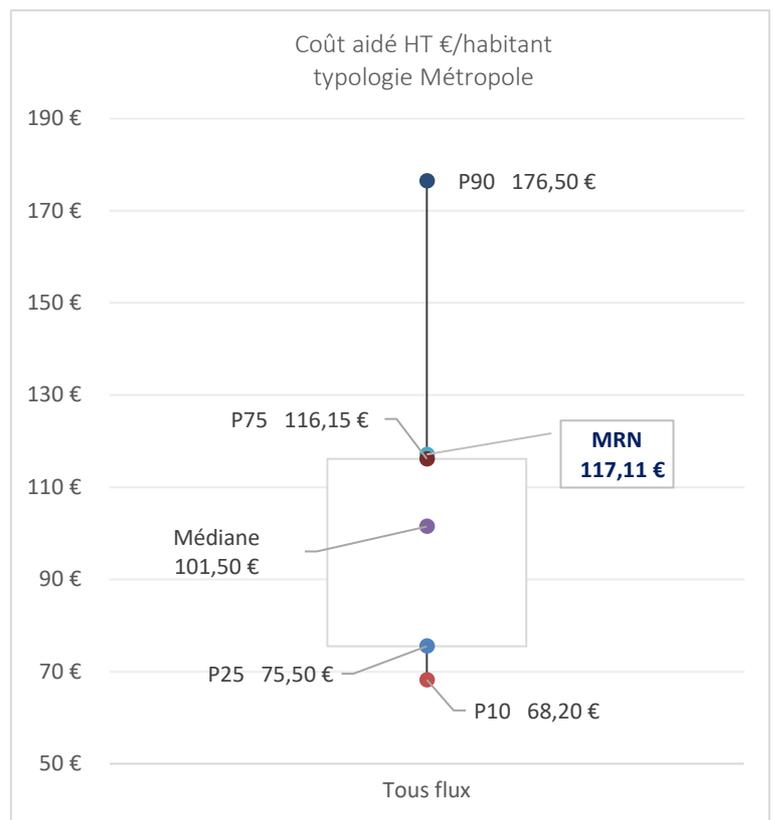
Comparatif à l'échelle nationale

Le référentiel national SINOE situe le coût aidé hors taxes, tous flux de **80 %** des collectivités à dominante urbaine, entre **68,20 €** et **176,50 €** par habitant. La Métropole est donc dans la fourchette haute de ce référentiel.

La politique de rationalisation du niveau de service doit donc être poursuivie.

**Données issues du référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers pour les métropoles – MAJ avril 2023 sur les données 2021.*

Echantillon de 17 métropoles



Lecture des valeurs du graphique :

P10 : 10 % des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

P25 : 25 % des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

Médiane : valeur pour laquelle 50 % des collectivités de l'échantillon ont des coûts inférieurs et 50 % des collectivités ont des coûts supérieurs

P75 : 75 % des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

P90 : 90 % des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 076-200023414-20240619-C2024_0323-DE



Métropole Rouen Normandie

108 allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN Cedex

Tel : 02 35 52 68 10 Fax : 02 35 52 68 59